

DRAAF

Dossier

Centre-Val de Loire



La filière volaille

Les principales caractéristiques technico-économiques de la filière en région Centre-Val de Loire

Ce dossier a pour objectif de présenter la filière volaille dans le Centre-Val de Loire.

Les données proviennent des différentes sources de la statistique agricole (statistique annuelle, enquête sur la comptabilité agricole, enquête structure des exploitations, enquête aviculture, enquête sur les pratiques d'élevage, recensement agricole) mais également d'autres partenaires (chambre régionale d'agriculture, agence Bio, FranceAgriMer,...)

Une note méthodologique, en fin de document, décrit de façon détaillée les différentes sources utilisées.

Ce dossier permet de situer la région en termes d'effectifs, de nombre d'exploitations, de volumes de production, de résultats comptables, de structure des exploitations et de zone de production.

Il fait aussi le point sur la place de la région Centre-Val de Loire par rapport à la production nationale.



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Résumé :

Le Loiret est le département hébergeant le plus d'exploitations avicoles dans la région Centre-Val de Loire. Globalement, les effectifs régionaux de volailles augmentent depuis 2013, et représentent 3 % des effectifs nationaux en 2017, plaçant le Centre-Val de Loire en 10^{ème} position des régions françaises productrices de volailles. L'élevage de poulets de chair est majoritaire, puisqu'il représente 71 % des exploitations avicoles de la région. Quant aux œufs de consommation, 15% des exploitations régionales détiennent des poules pondeuses, qui sont majoritairement élevées en cage.

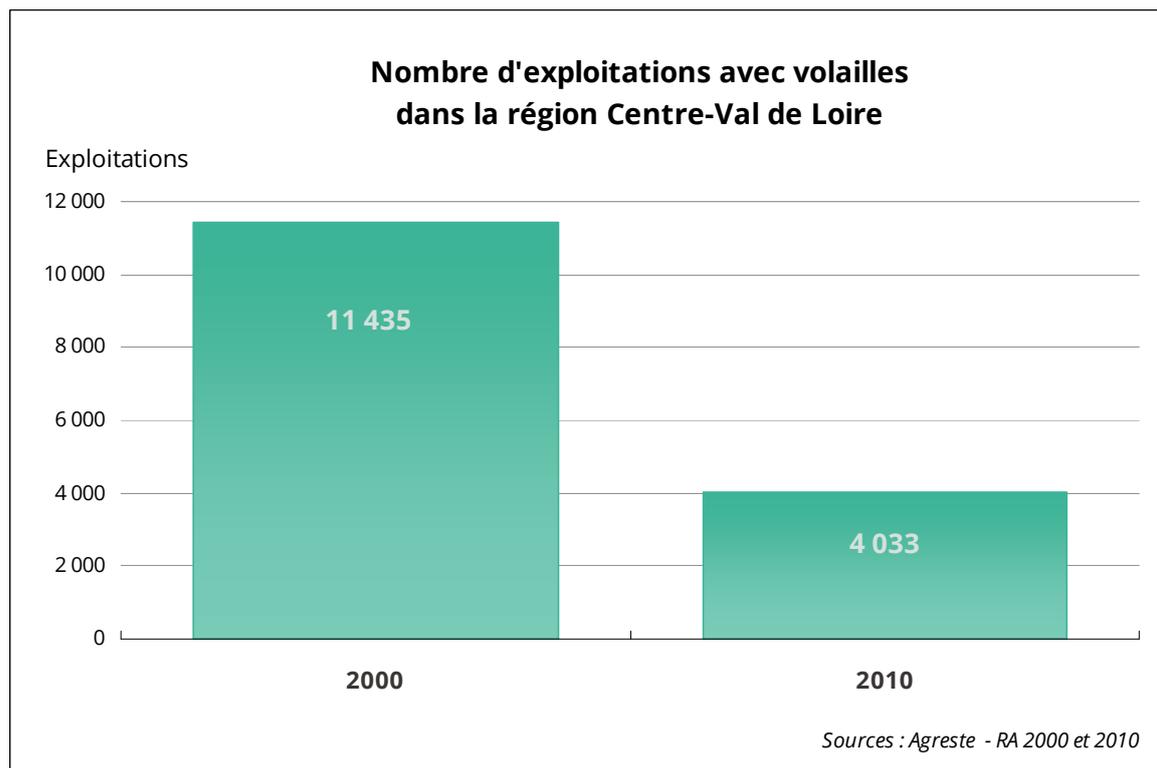
Sommaire

A - La production avicole en région Centre-Val de Loire	4
1 - Nombre d'exploitations avec volailles	4
2 - Nombre d'exploitations avicoles	5
<i>2-a) Évolution du nombre d'exploitations en région Centre-Val de Loire</i>	5
<i>2-b) Rang de la région Centre-Val de Loire en 2010</i>	5
<i>2-c) Répartition des exploitations agricoles par département</i>	6
3 - Les effectifs de volailles en région Centre-Val de Loire	6
<i>3-a) Rang de la région Centre-Val de Loire en termes d'effectifs de volailles</i>	6
<i>3-b) Évolution des effectifs depuis 2000</i>	7
<i>3-c) Effectifs par département de la région Centre-Val de Loire</i>	7
<i>3-d) Dossiers subventionnés dans le cadre du PCAE en 2018</i>	8
4 - Types de productions en région Centre-Val de Loire dans les exploitations avicoles	9
<i>4-a) Prédominance de la production de poulets de chair</i>	9
<i>4-b) la production de volailles de chair</i>	9
<i>4-b-1] Volumes de production</i>	9
<i>4-b-2] Répartition départementale de la production</i>	10
<i>4-b-3] Production de volaille de chair en France</i>	10
<i>4-b-4] La production de volailles sous signe de qualité dans le Centre-Val de Loire</i>	11
<i>4-c) Les caractéristiques des bâtiments d'élevage de volailles</i>	13
<i>4-c-1] Hébergement des volailles</i>	13
<i>4-c-2] Périodes de construction des bâtiments d'élevage</i>	13
<i>4-c-3] Période de rénovation des bâtiments d'élevage</i>	14
<i>4-d) Les équipements des bâtiments d'élevage de volailles</i>	14
<i>4-d-1] Types de points d'eau</i>	14
<i>4-d-2] Accès à un parcours extérieur</i>	15
<i>4-d-3] Enrichissement des bâtiments</i>	15
<i>4-e) La production d'œufs</i>	16
<i>4-e-1] Nombre d'œufs produits</i>	16
<i>4-e-2] Catégories d'œufs produits</i>	16
B – Les caractéristiques des exploitations avicoles professionnelles	17
1 – Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles	17
2 – Répartition des exploitations avicoles en fonction de leur orientation technico-économique	17
3 – Répartition de la SAU des exploitations avicoles	18
4 – Statut juridique des exploitations avicoles	19
5 – Répartition de la main d'œuvre dans les exploitations avicoles	20

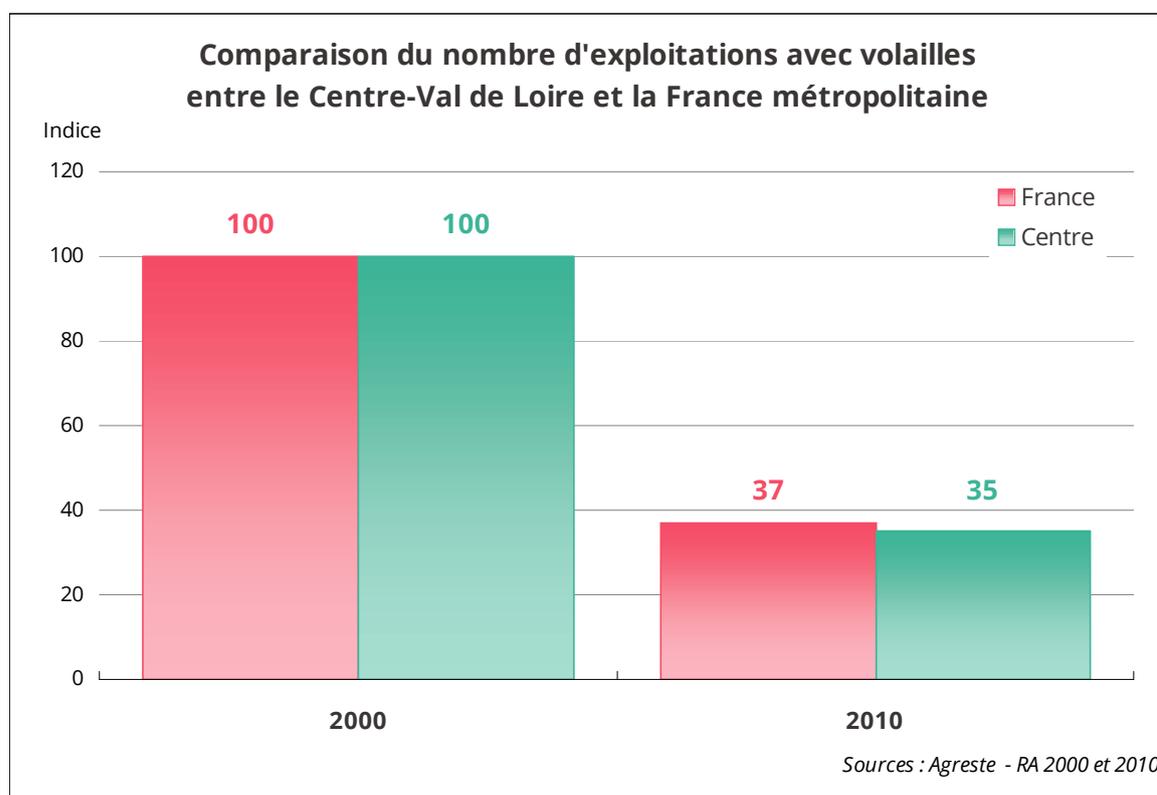
C – Les données économiques de la filière	21
1 – Évolution des prix des œufs de consommation	21
2 – Évolution de l'indice des prix des consommations intermédiaires	22
3 – Valeur de production de l'activité volaille	23
4 – Les abattages de volailles en région Centre-Val de Loire	24
<i>4-a) Volumes abattus de 2014 à 2018</i>	24
<i>4-b) Les abattoirs de volailles agréés dans le Centre-Val de Loire</i>	25
5 – La production d'œufs dans l'Union Européenne	26
D – Les mesures de biosécurité et de santé en élevage avicole	27
1- Mesures de biosécurité en élevage de volailles en région Centre-Val de Loire	27
<i>1-a) Désinfection des véhicules et du matériel</i>	27
<i>1-b) Prévention des contaminations humaines</i>	27
<i>1-c) Contrôles effectués à l'arrivée d'un nouveau lot de volailles</i>	29
<i>1-d) Origine de l'eau d'abreuvement</i>	29
2- Mesures de santé	30
<i>2-a) Vaccination</i>	30
<i>2-b) Evolution du recours à la médication</i>	31
<i>2-c) Utilisation de traitements complémentaires</i>	31
<i>2-d) Traitements antiparasitaires</i>	32
Note méthodologique	33

A - La production avicole en région Centre-Val de Loire

1 - Nombre d'exploitations avec volailles



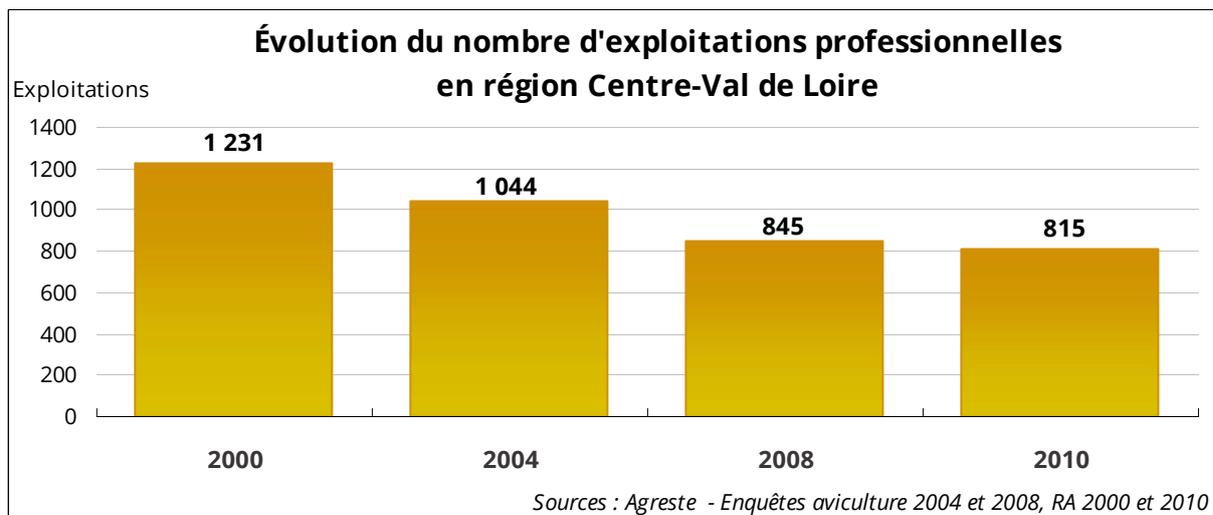
La baisse est très marquée : - 64 % en dix ans, soit une baisse annuelle de l'ordre de 10 %. Au niveau national, la baisse est sensiblement de même ampleur.



2 - Nombre d'exploitations avicoles

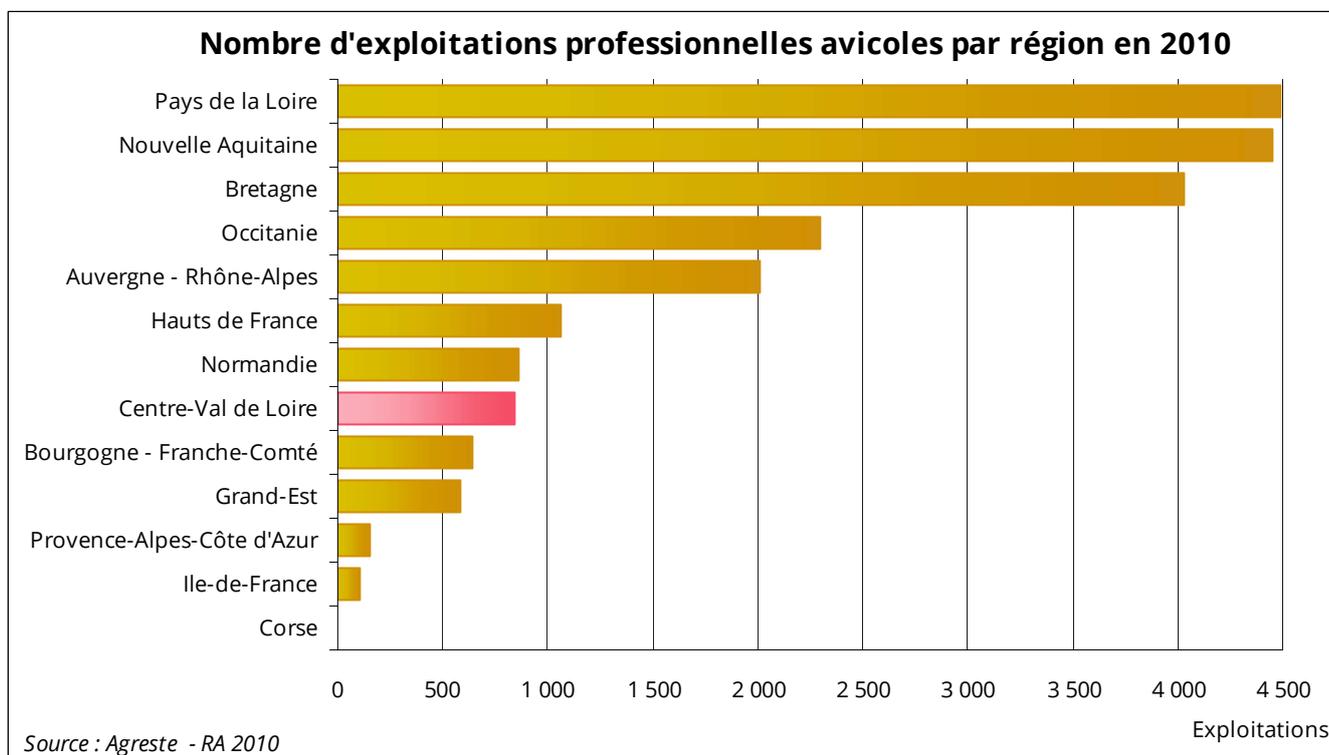
L'analyse porte ici sur le champ des exploitations avicoles « professionnelles », c'est-à-dire ayant une certaine capacité d'élevage (cf note méthodologique, enquêtes aviculture).

2-a) Évolution du nombre d'exploitations en région Centre-Val de Loire



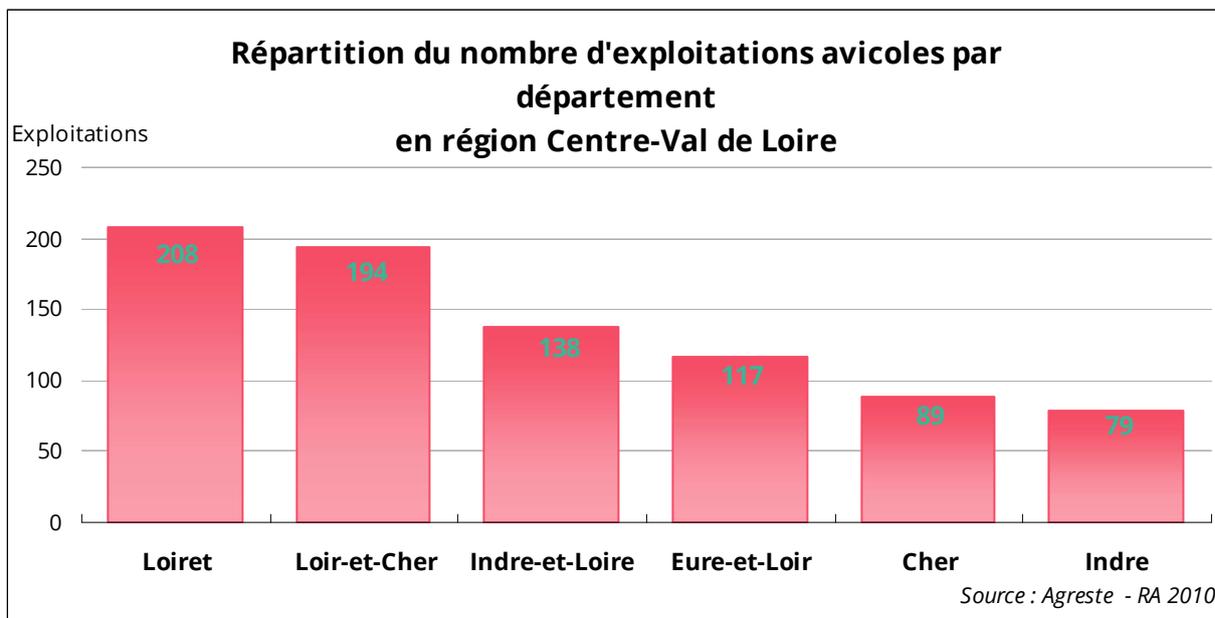
Entre 2000 et 2010, la diminution du nombre d'exploitations professionnelles est de 31 %, soit un rythme annuel de 3,6 %.

2-b) Rang de la région Centre-Val de Loire en 2010



Le Centre-Val de Loire se classe en 8^e position en termes de nombre d'exploitations avicoles. La région comprend 4 % des exploitations avicoles françaises loin derrière les régions Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine et Bretagne qui regroupent plus de 60 % des exploitations.

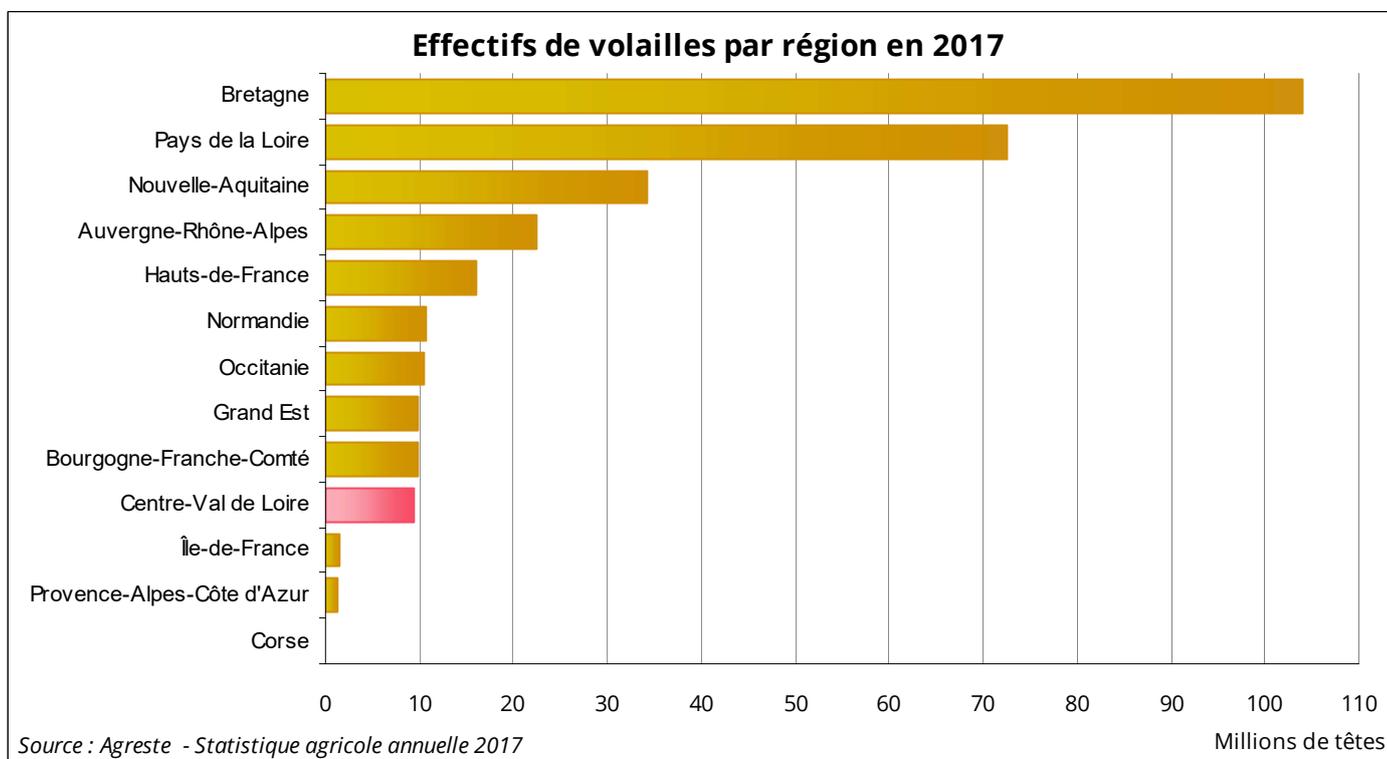
2-c) Répartition des exploitations agricoles par département



Le Loiret et le Loir-et-Cher sont les principaux départements de la région pour le nombre d'exploitations avicoles avec respectivement 25 % et 23 % des exploitations régionales.

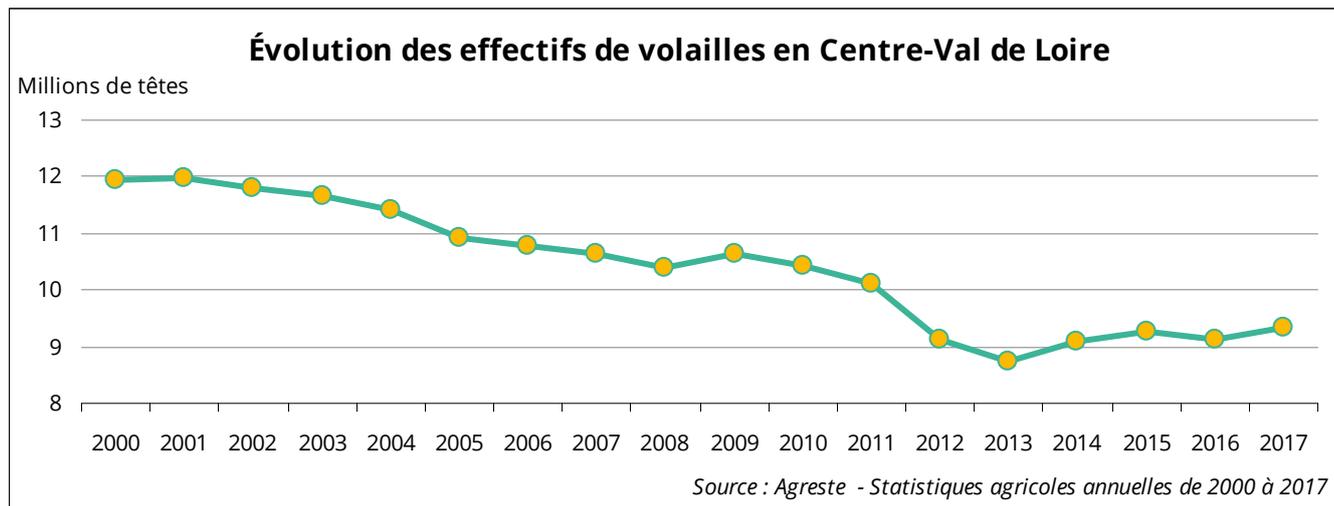
3 - Les effectifs de volailles en région Centre-Val de Loire

3-a) Rang de la région Centre-Val de Loire en termes d'effectifs de volailles



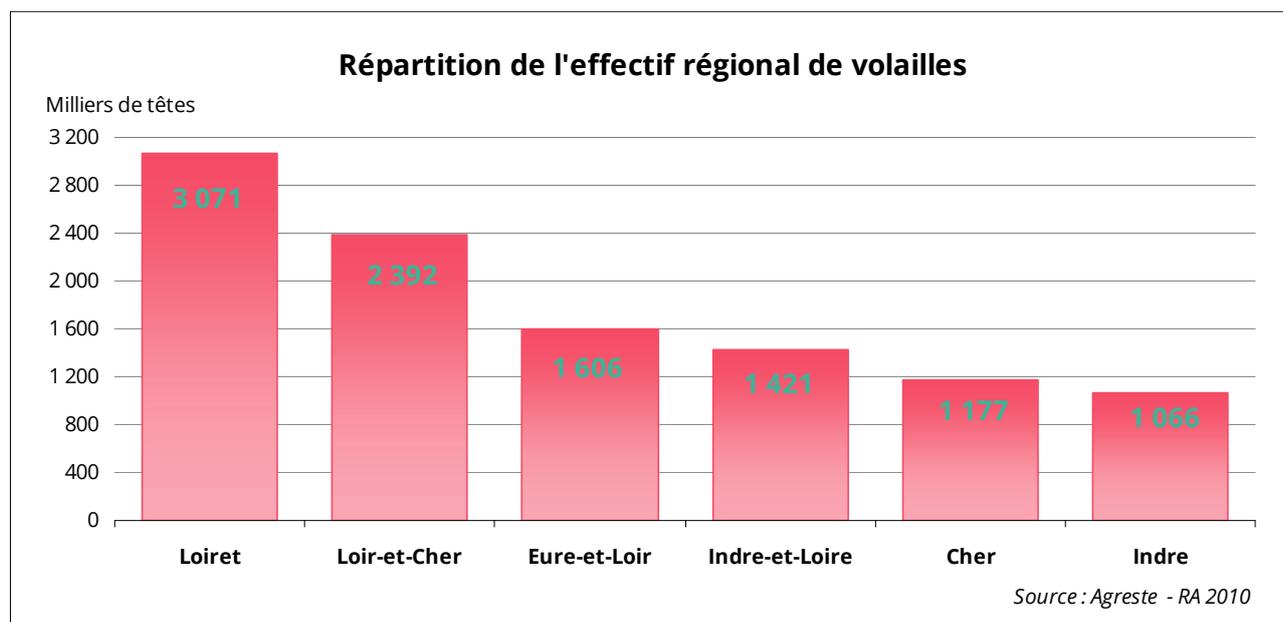
Le Centre-Val de Loire, avec 3 % de l'effectif national, se classe en 10^{ème} position. Les régions Bretagne et Pays de Loire concentrent 58 % des effectifs.

3-b) Évolution des effectifs depuis 2000



De 2000 à 2008, les effectifs de volailles en région Centre-Val de Loire étaient en repli constant. Après une légère reprise en 2009, le déclin s'est brusquement accentué avec la fermeture des abattoirs du groupe DOUX. Les élevages qui en dépendaient ont disparu ou ont nettement diminué. Depuis 2013, la tendance est haussière, en rapport avec l'augmentation de la consommation de viande de volaille.

3-c) Effectifs par département de la région Centre-Val de Loire



Comme pour le nombre d'exploitations, le Loiret et le Loir-et-Cher sont les principaux départements de la région détenteurs de volailles avec 49 % des effectifs régionaux en 2010.

3-d) Dossiers subventionnés dans le cadre du PCAE en 2018

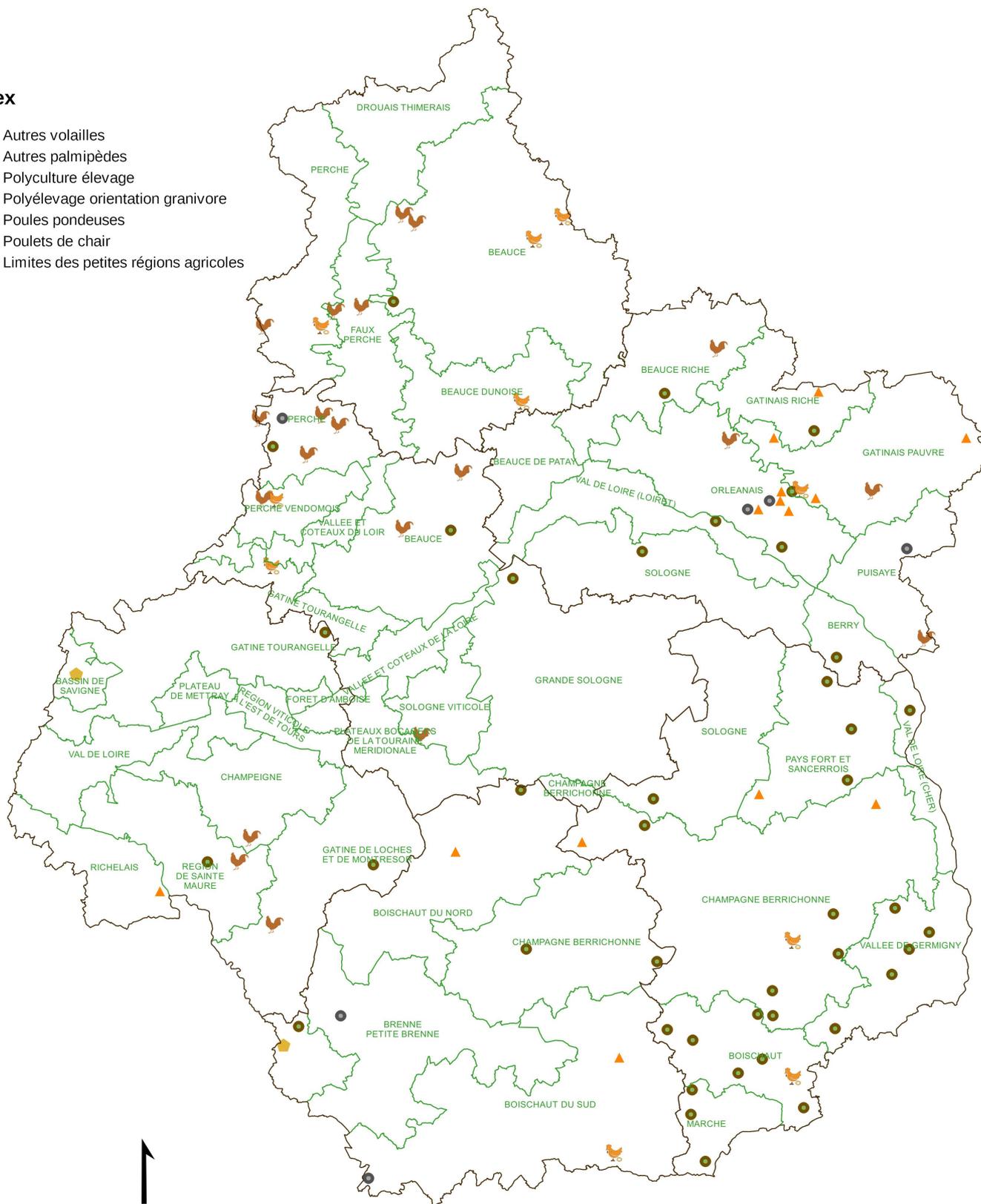
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire



Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) Dossiers volailles sélectionnés en 2018

Otex

- ▲ Autres volailles
- ◆ Autres palmipèdes
- Polyculture élevage
- Polyélevage orientation granivore
- 🐔 Poules pondeuses
- 🐔 Poulets de chair
- Limites des petites régions agricoles

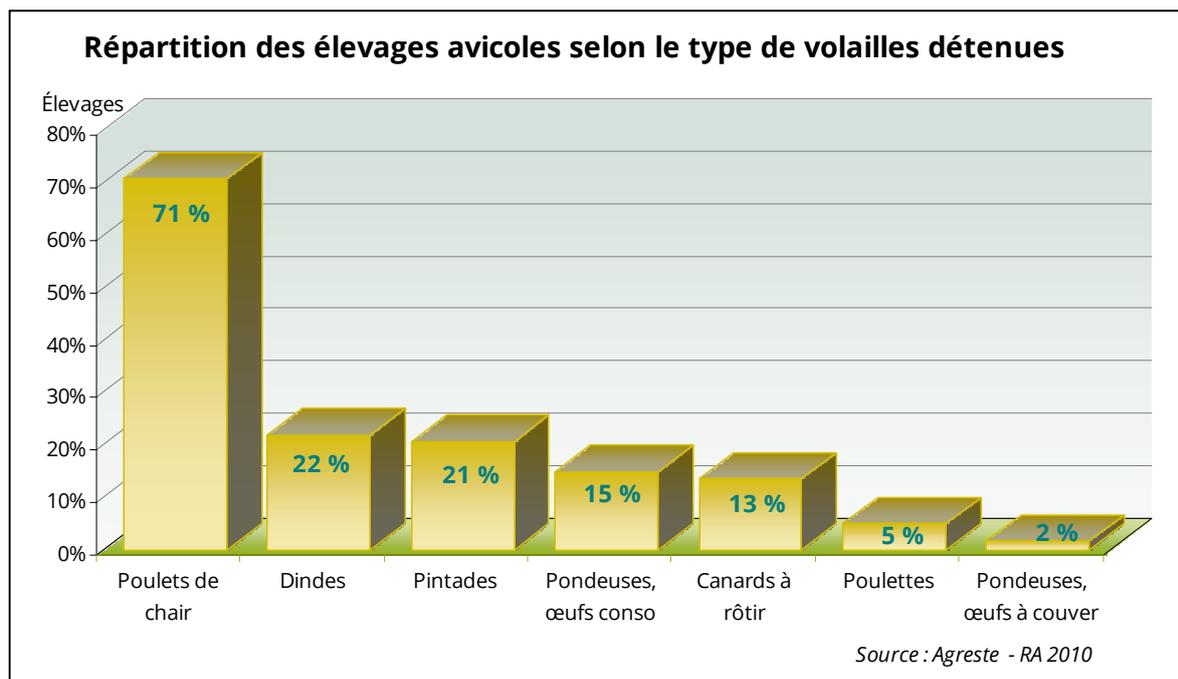


0 10 20 30 km

Sources :
©IGN - BD Carto
DRAAF Centre-Val de Loire
Date de réalisation : fév. 2019
Conception DRAAF Centre-Val de Loire

4 - Types de productions en région Centre-Val de Loire dans les exploitations avicoles

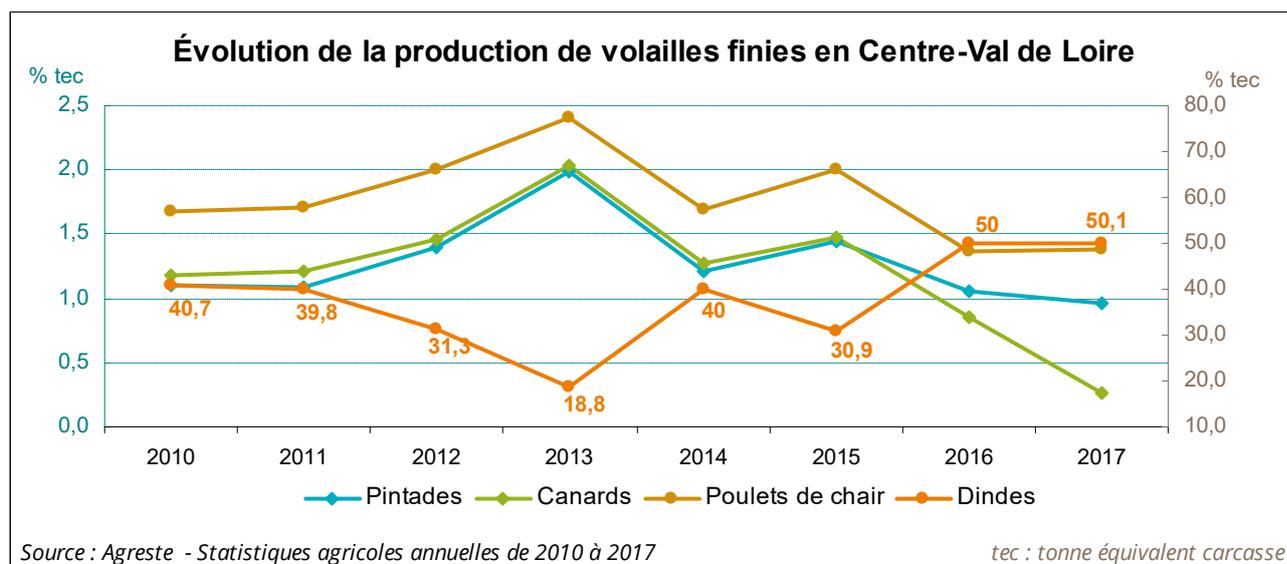
4-a) Prédominance de la production de poulets de chair



71 % des exploitations avicoles de la région produisent des poulets de chair et seulement 15 % détiennent des pondeuses d'œufs de consommation. Les pondeuses d'œufs à couvrir ne représentent que 2 % des exploitations.

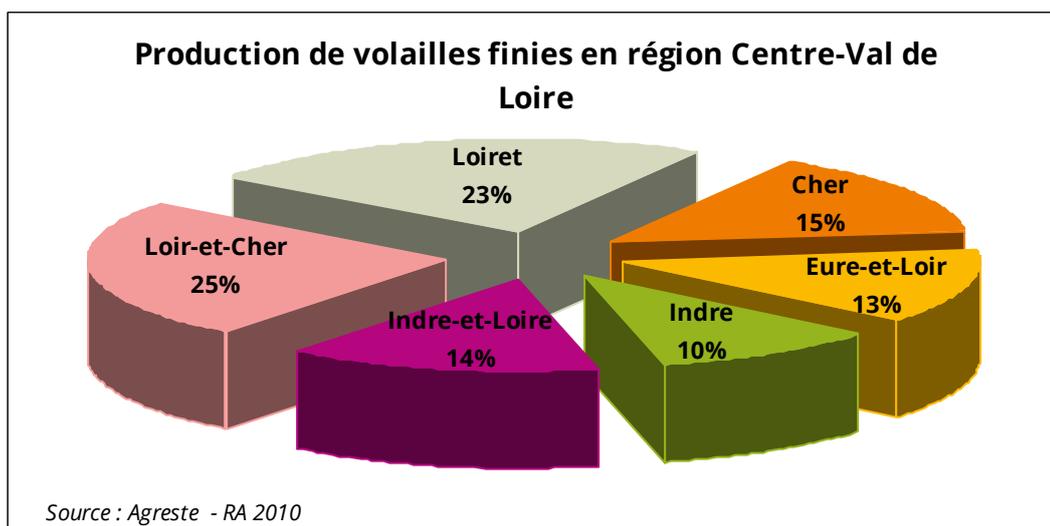
4-b) la production de volailles de chair

4-b-1) Volumes de production



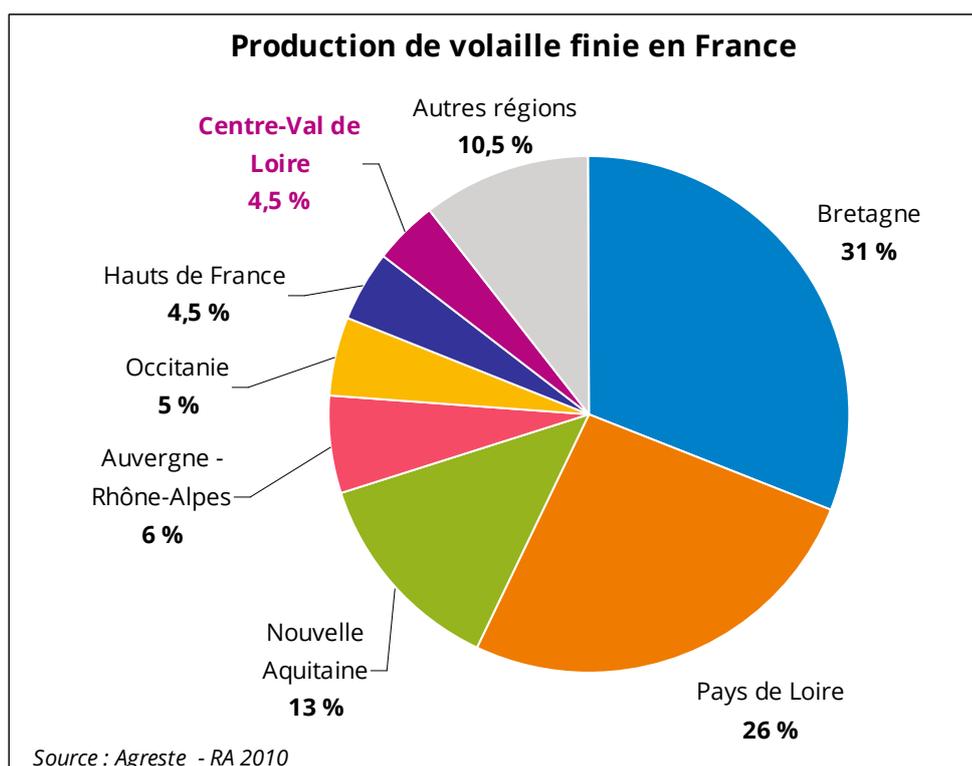
La production de dindes est inversement proportionnelle à celle de poulets de chair jusqu'en 2016. Depuis, les dindes et les poulets de chair sont quasiment produits à parts égales.

4-b-2] Répartition départementale de la production



Le Loiret et le Loir-et-Cher concentrent près de 50 % de la production régionale.

4-b-3] Production de volaille de chair en France

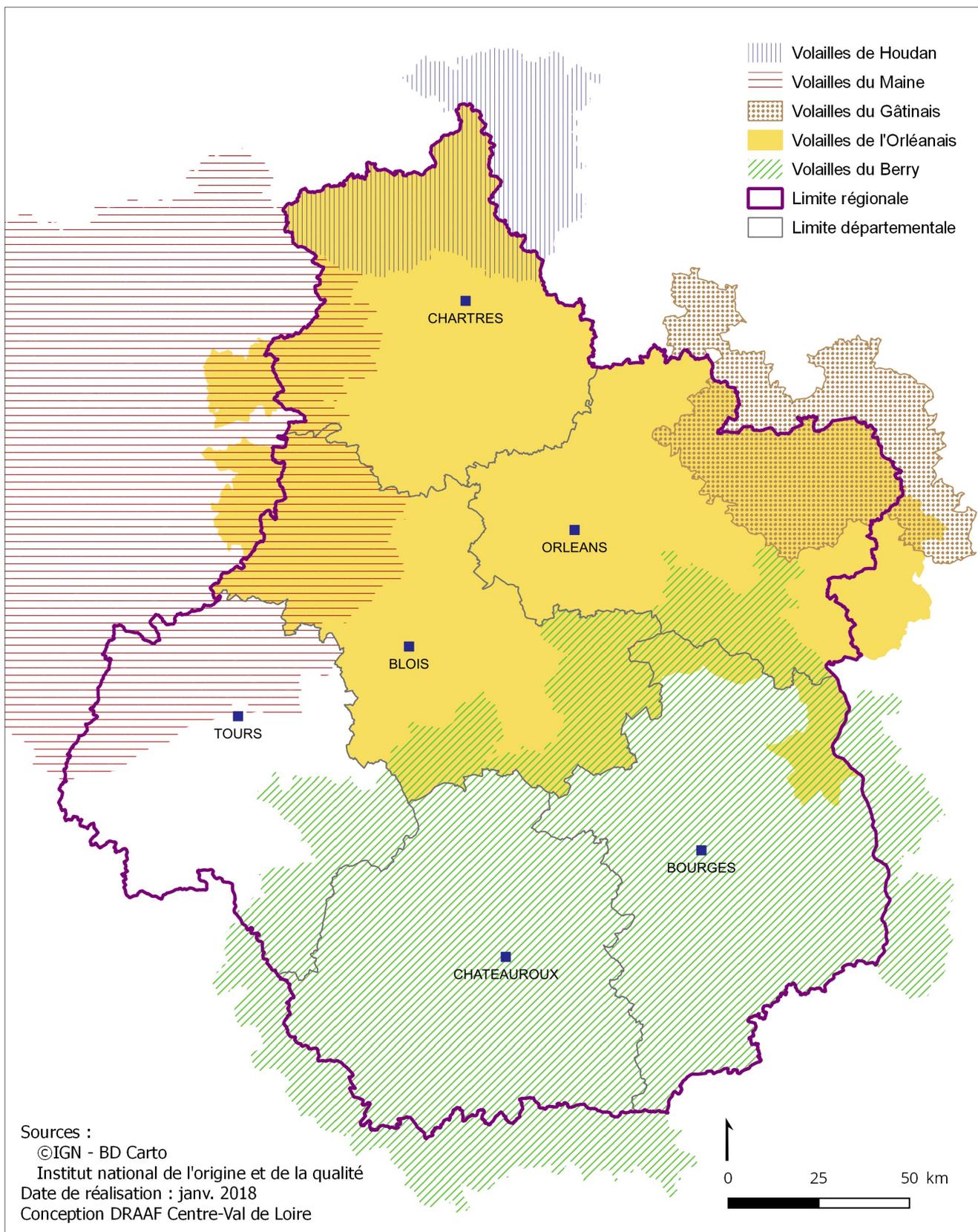


La Bretagne et les Pays de la Loire totalisent près de 60 % de la production nationale de volailles de chair. Le Centre-Val de Loire ne « pèse » que 4,5 %.

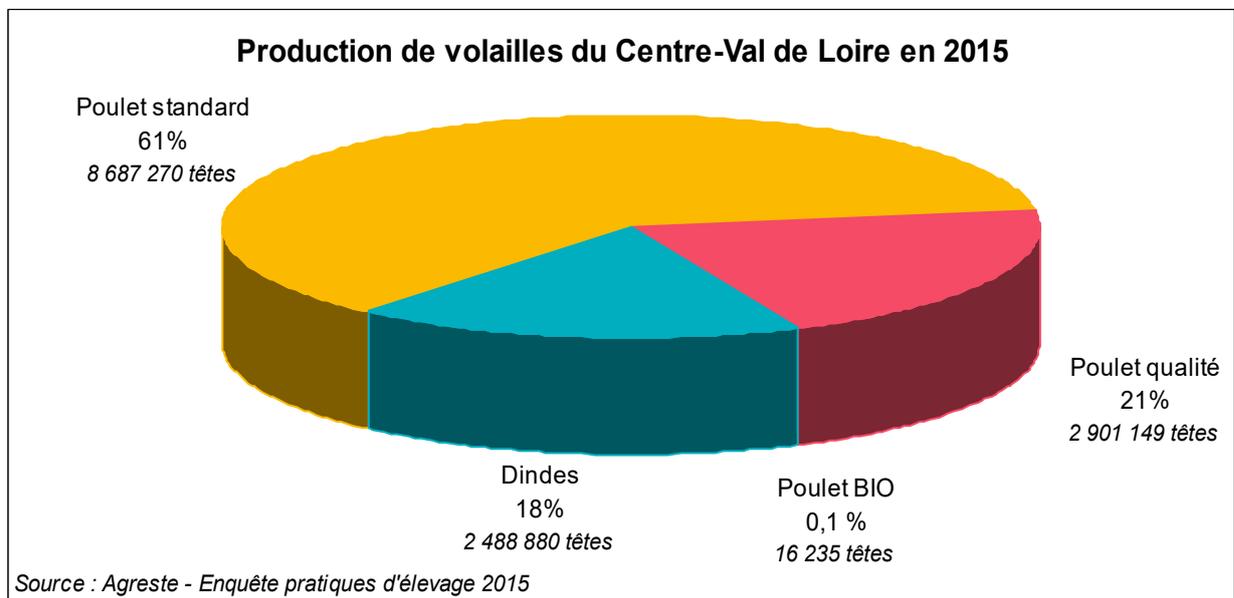
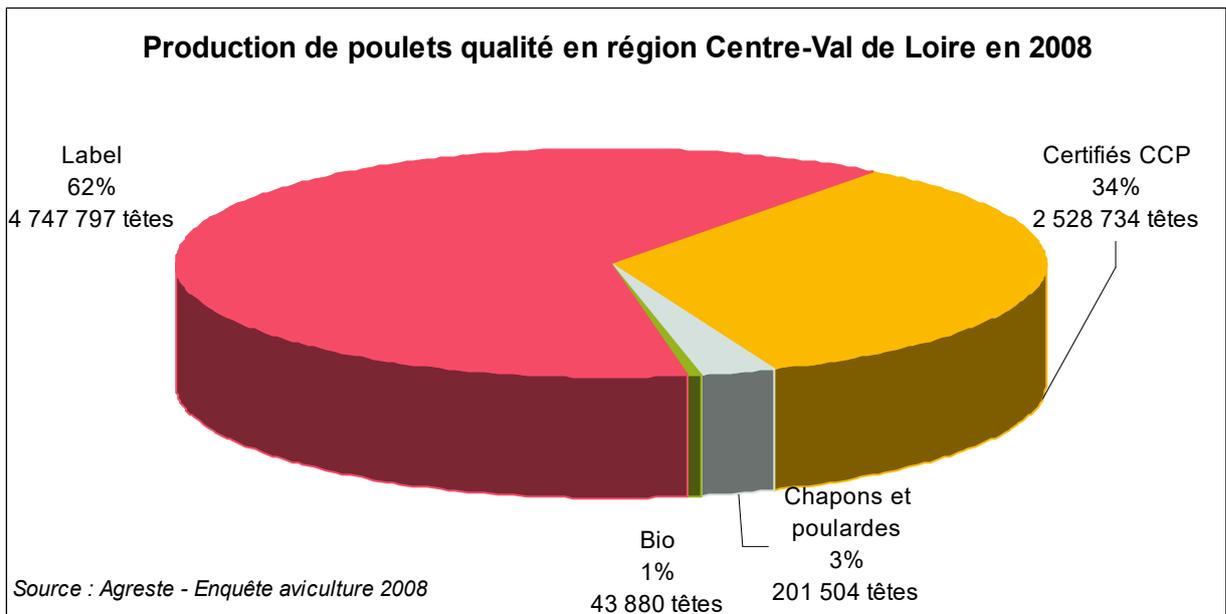


Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire

Les principales IGP volailles présentes en région Centre-Val de Loire

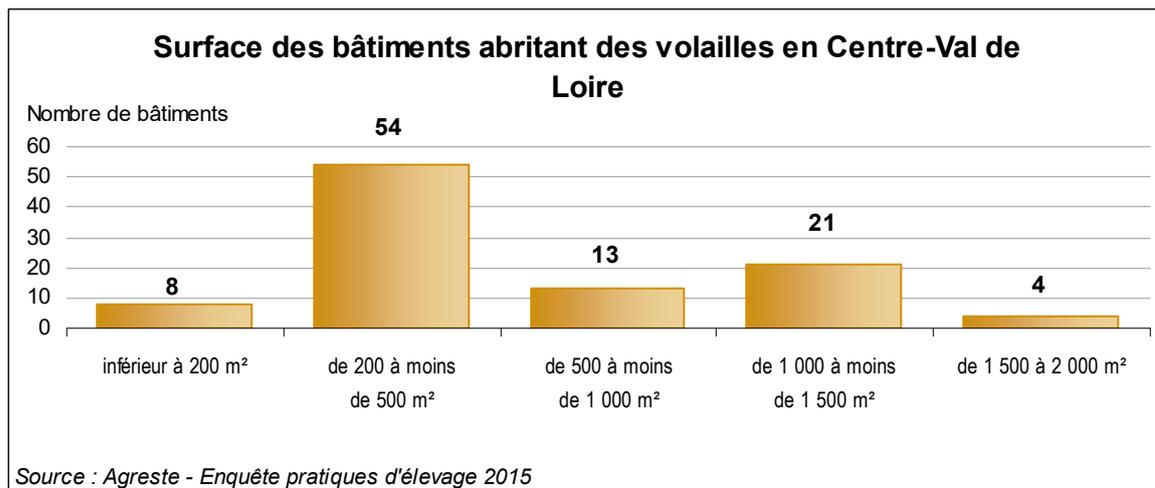


Les poulets « qualité » sont majoritairement des poulets « label » et des poulets certifiés.



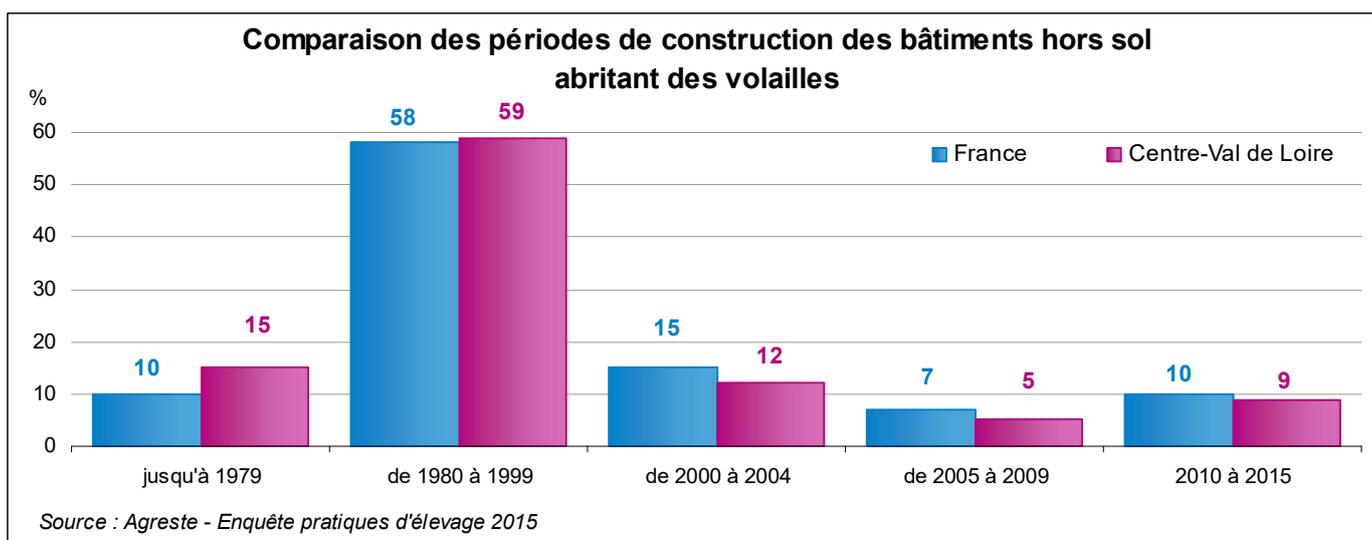
4-c) Les caractéristiques des bâtiments d'élevage de volailles

4-c-1] Hébergement des volailles



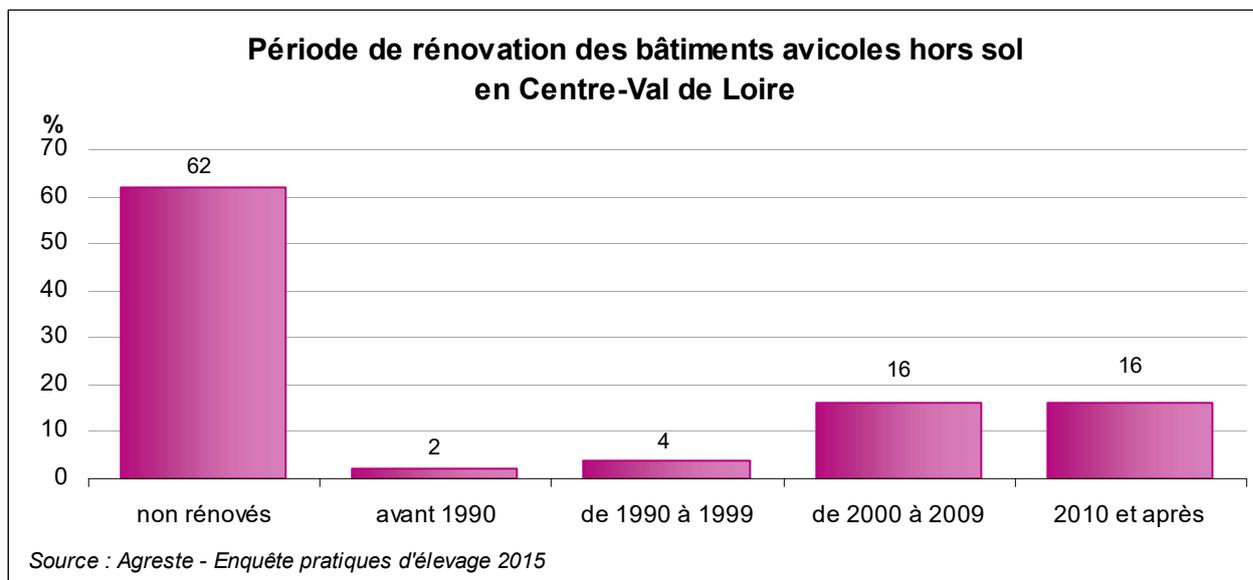
Environ la moitié des bâtiments d'élevage sont de taille moyenne, comprise entre 200 et 500 m².

4-c-2] Périodes de construction des bâtiments d'élevage



La majorité des bâtiments d'élevage ont été construits avant l'an 2000, en France comme en région Centre-Val de Loire.

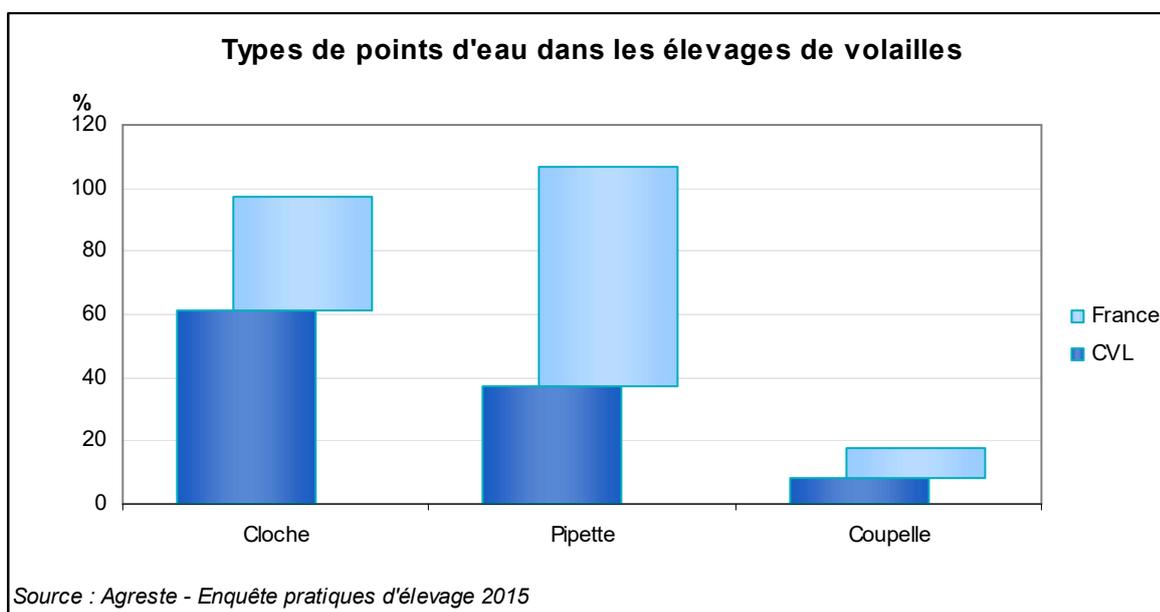
4-c-3] Période de rénovation des bâtiments d'élevage



32 % des bâtiments ont été rénovés depuis l'an 2000.

4-d) Les équipements des bâtiments d'élevage de volailles

4-d-1] Types de points d'eau



En Centre-Val de Loire, 61% des élevages de volailles ont des points d'eau de type « cloche », contre 36% pour la moyenne nationale.

4-d-2] Accès à un parcours extérieur

La moitié des exploitations de la région Centre-Val de Loire proposent un parcours extérieur à leurs volailles, contre 54 % en France. Parmi ces élevages, la surface moyenne du parcours est de 21 700 m² (contre 35 100 m² en moyenne nationale). Le parcours est le plus souvent arboré.

Accès à l'extérieur (en h/j)	En hiver	Au printemps	En été	En automne
Durée journalière moyenne d'accès à l'extérieur	8,3	11,1	13,9	11

Source : Agreste – Enquête pratiques d'élevage 2015

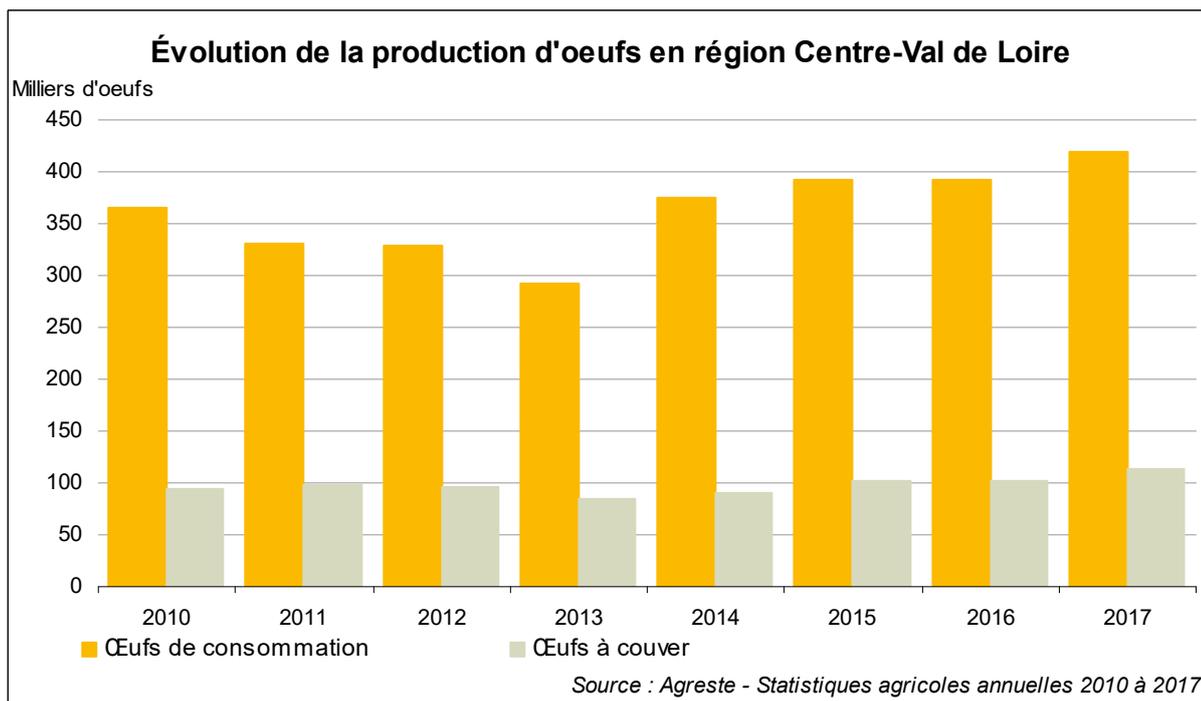
En moyenne, les volailles ayant accès à un parcours extérieur y passent 13,9 heures par jour en été.

4-d-3] Enrichissement des bâtiments

En région, seulement 9 % des producteurs de volailles élevées au sol enrichissent les bâtiments (présence de perchoirs, d'étages, de ballots de paille, de ficelles ou de chaînettes), contre 23 % en moyenne nationale.

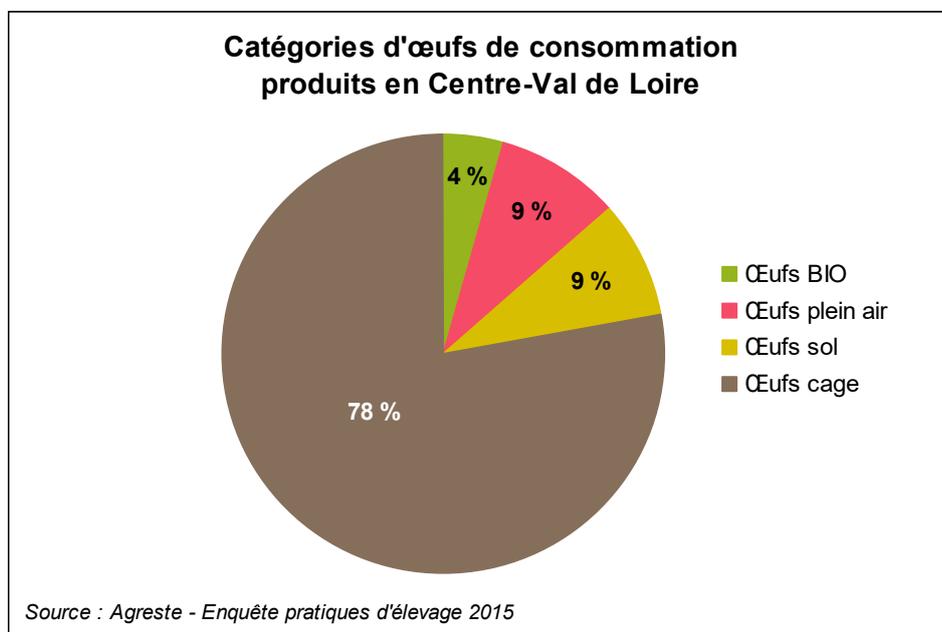
4-e) La production d'œufs

4-e-1] Nombre d'œufs produits



La production d'œufs à couver reste stable depuis 2010, tandis que la production d'œufs de consommation est en hausse.

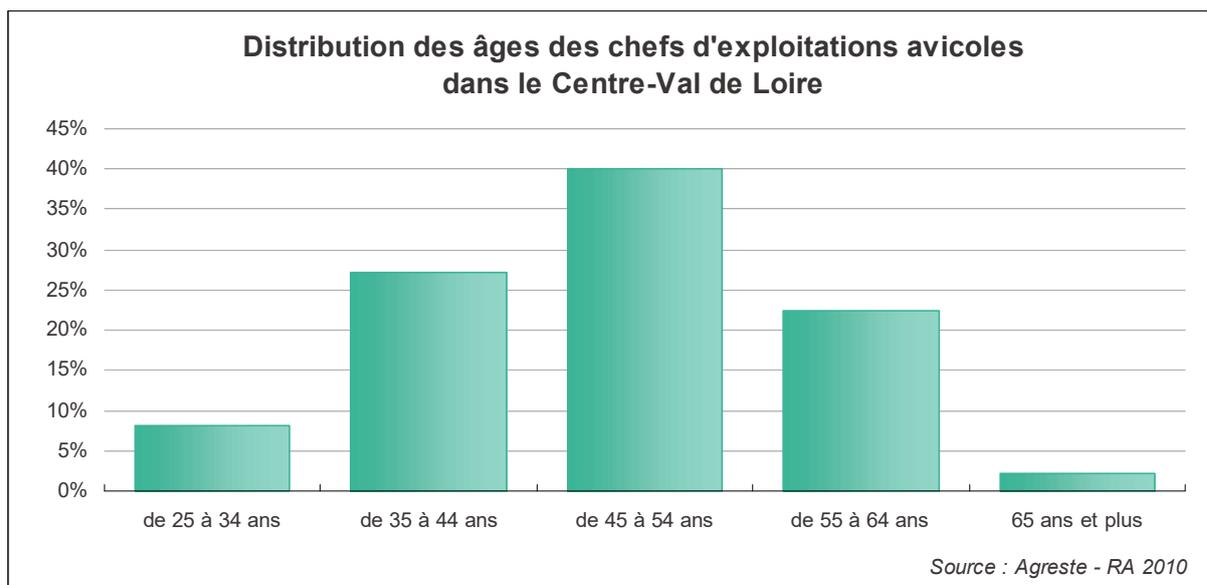
4-e-2] Catégories d'œufs produits



En Centre-Val de Loire, près de 80 % des œufs de consommation sont produits en cage.

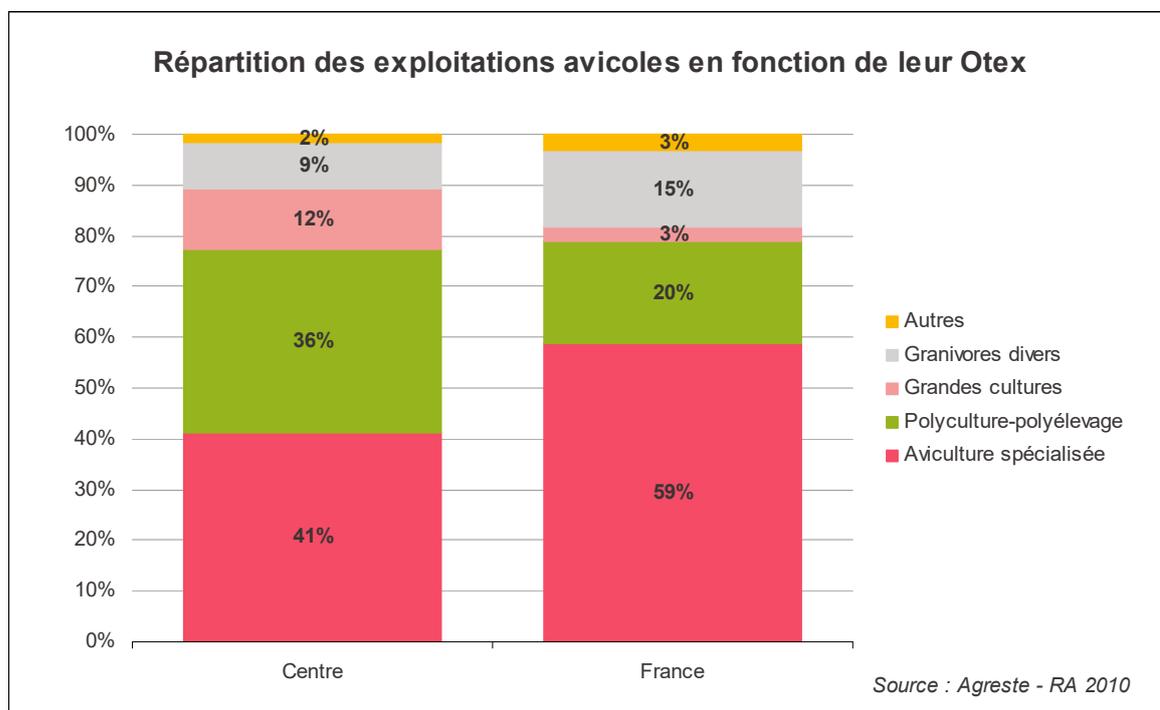
B - Les caractéristiques des exploitations avicoles professionnelles

1 - Distribution des âges des chefs d'exploitations avicoles



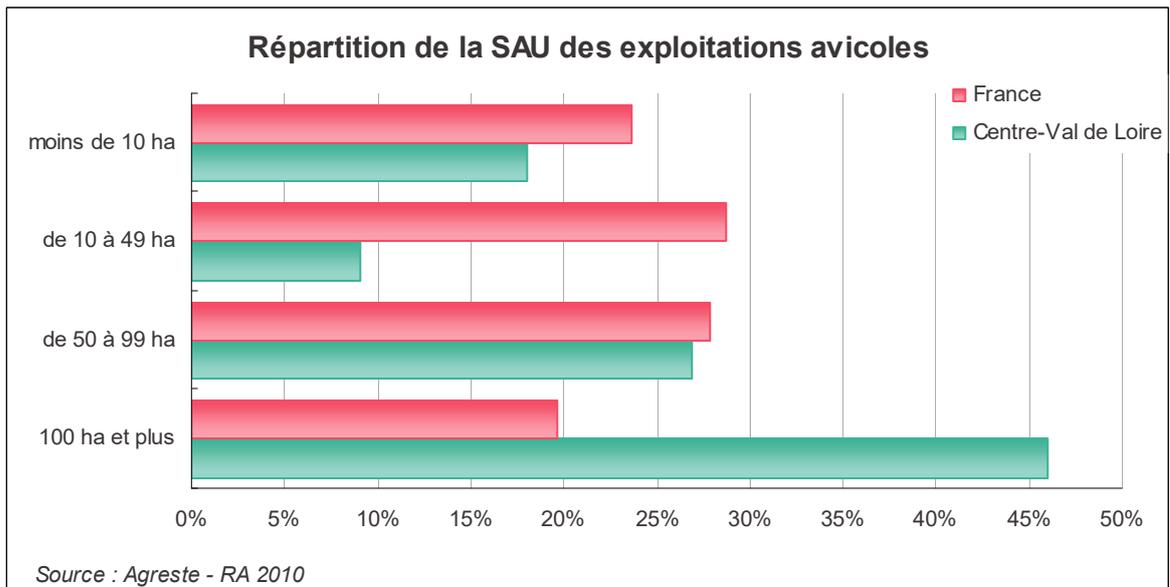
La majorité des producteurs ont entre 45 et 54 ans. L'âge moyen atteint 48 ans. Il est inférieur à l'âge moyen observé pour l'ensemble des exploitants de la région (52 ans).

2 - Répartition des exploitations avicoles en fonction de leur orientation technico-économique



Comparativement à la moyenne nationale, les exploitations avicoles du Centre-Val de Loire sont davantage représentées dans les orientations polyculture-polyélevage et grandes cultures. Celles d'entre elles qui sont spécialisées en aviculture ne représentent que 41 % des exploitations contre 59 % sur le plan national.

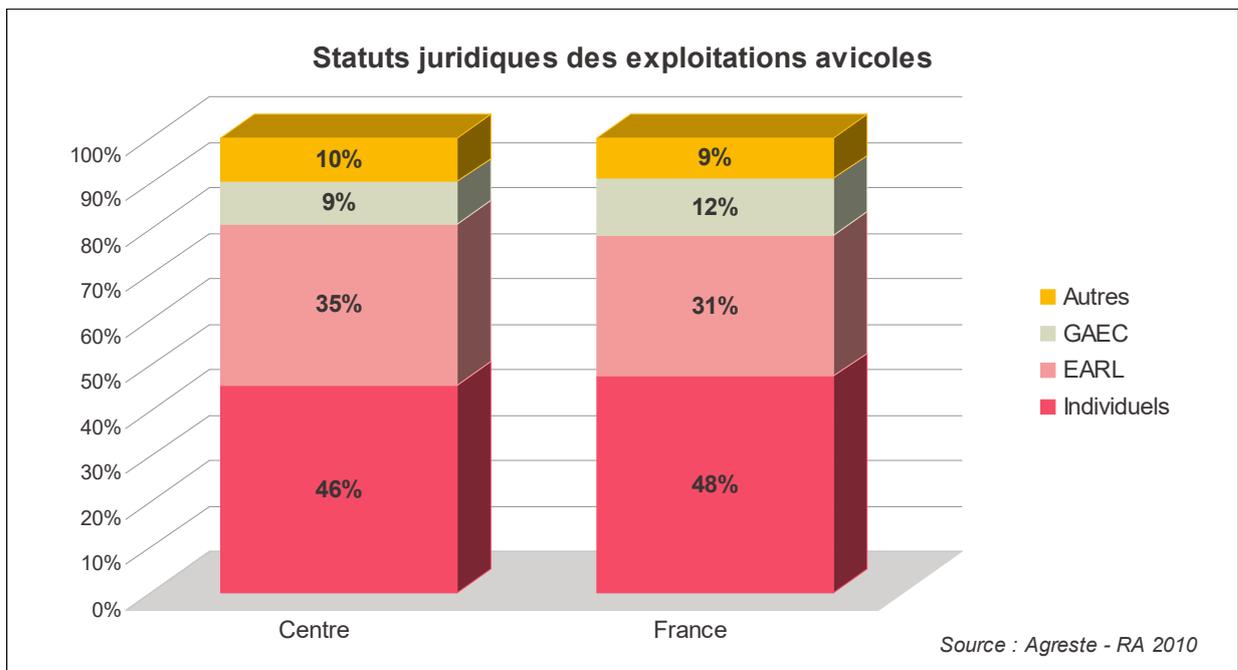
3 – Répartition de la SAU des exploitations avicoles



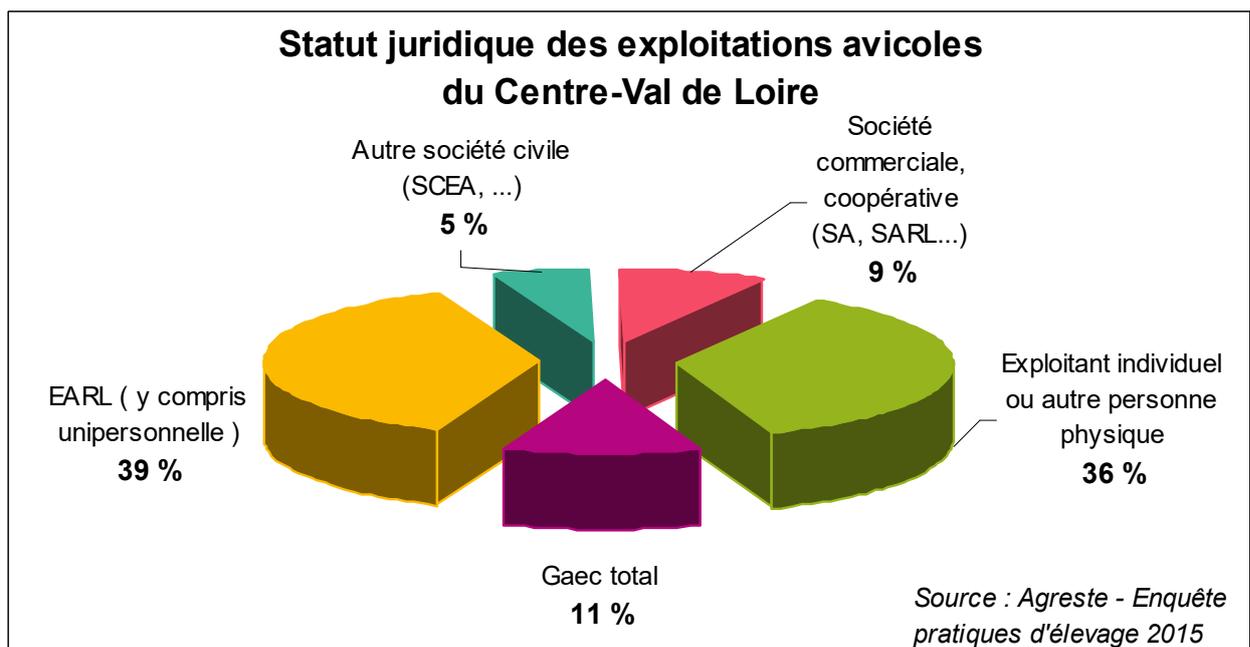
On note dans le Centre-Val de Loire une proportion de grandes structures nettement supérieure à celle observée sur le plan national. Ceci est lié à la spécialisation plus marquée en grandes cultures des exploitations de la région.

Il faut néanmoins noter que 18 % des exploitations avicoles du Centre-Val de Loire ont moins de 10 hectares. En fait, il y a une forte hétérogénéité des exploitations avec, d'une part, des exploitations spécialisées de faible superficie et d'autre part, des exploitations diversifiées plutôt spécialisées en grandes cultures avec une activité avicole secondaire.

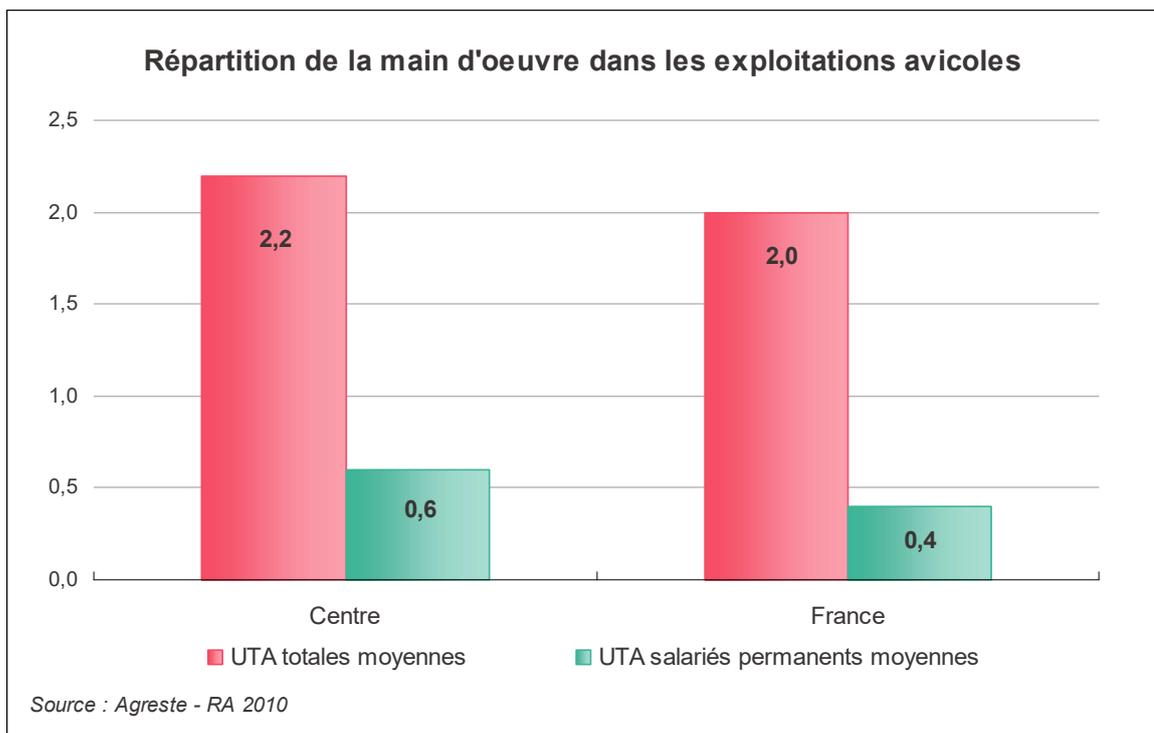
4 – Statut juridique des exploitations avicoles



La part des formes sociétaires est légèrement majoritaire pour les exploitations avicoles, dans le Centre-Val de Loire comme en France.



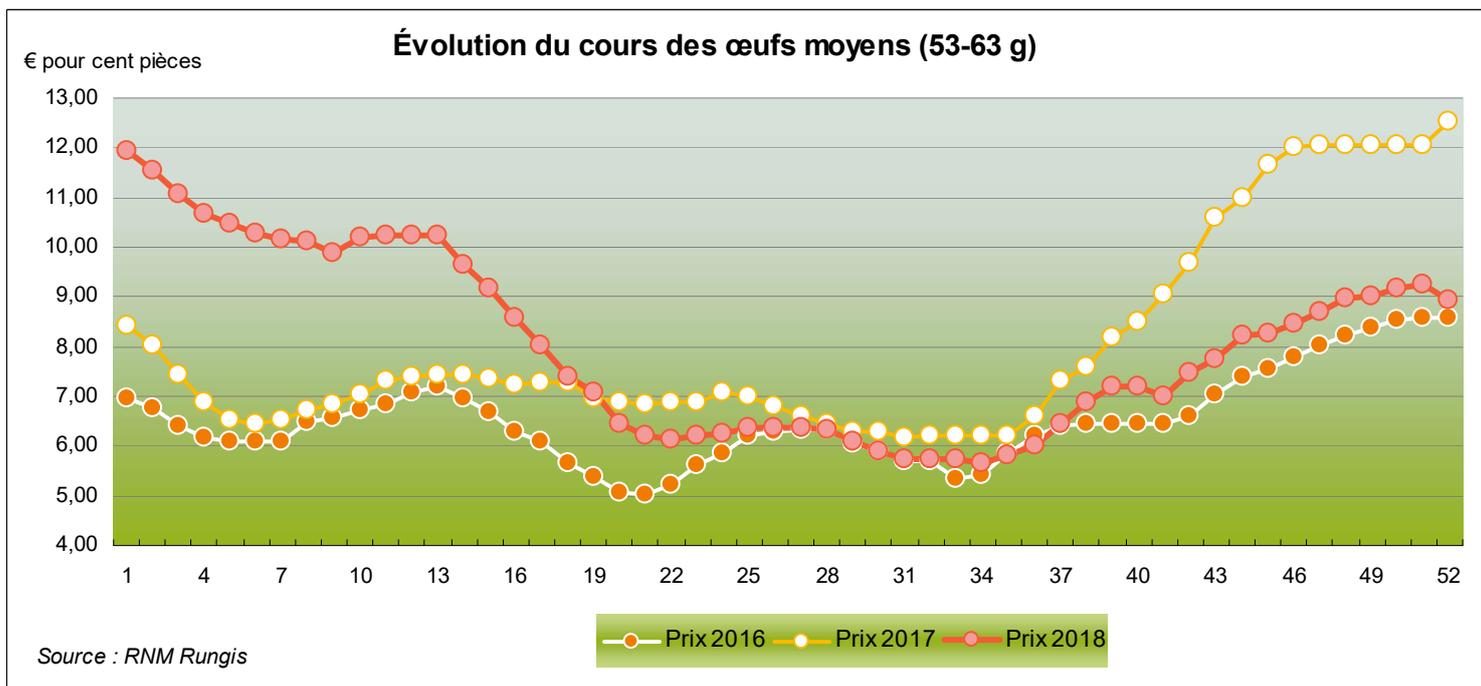
5 - Répartition de la main d'œuvre dans les exploitations avicoles



Les exploitations de la région comptent en moyenne 2,2 UTA dont 0,6 issues de salariés permanents. Ces valeurs sont légèrement supérieures à celles observées en moyenne nationale.

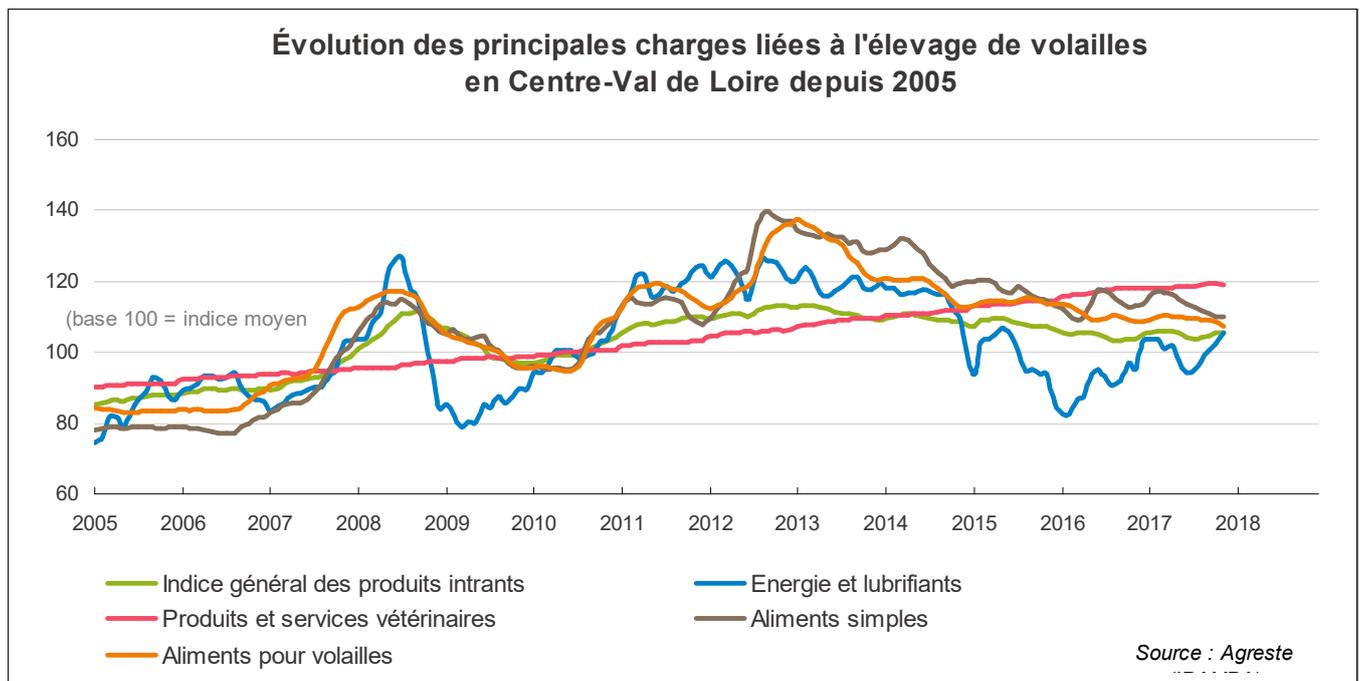
C - Les données économiques de la filière

1 - Évolution des prix des œufs de consommation



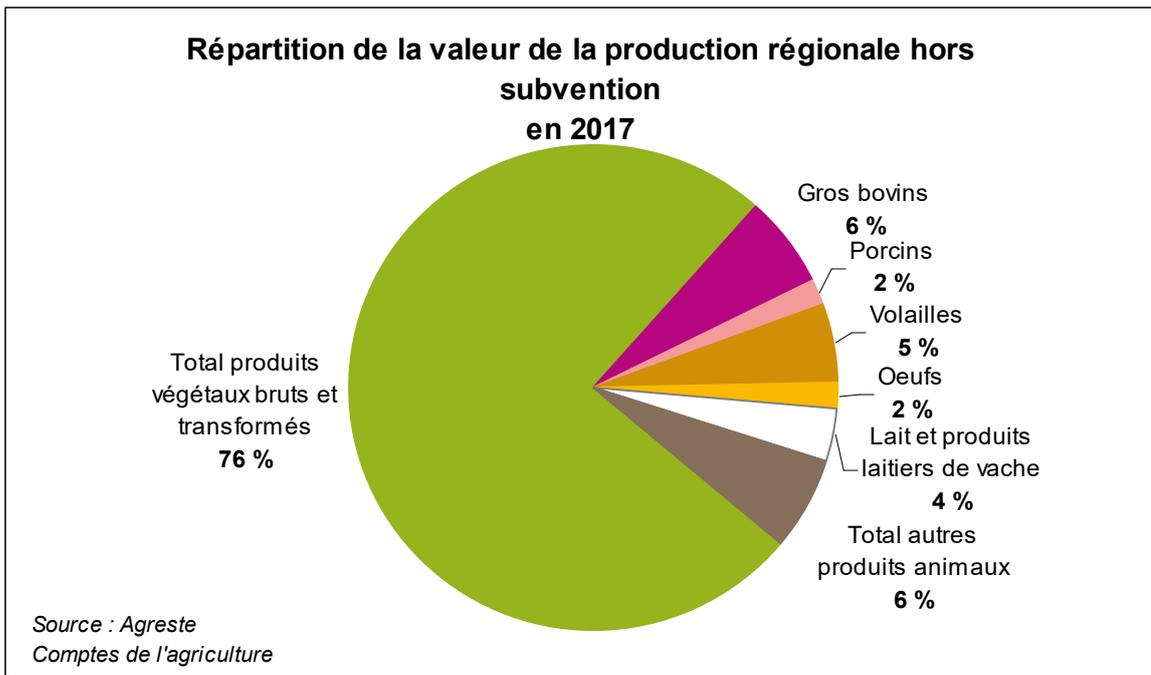
Le prix moyen de 100 œufs est de 8,06 € en 2018, contre 8,01 € en 2017 et 6,53 € en 2016.

2 - Évolution de l'indice des prix des consommations intermédiaires

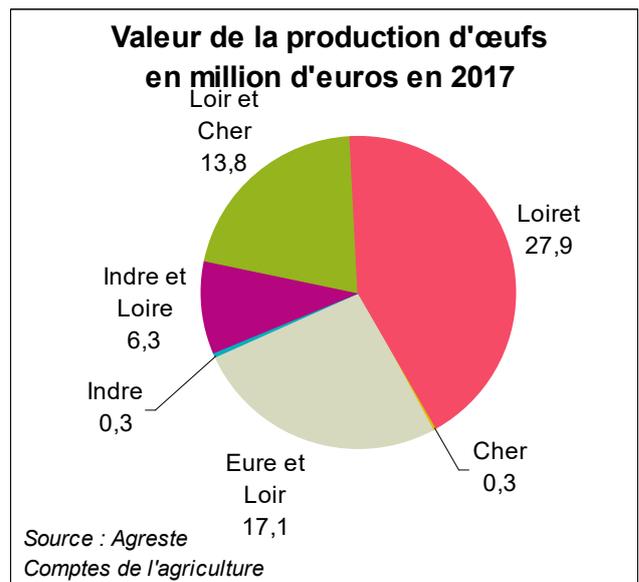
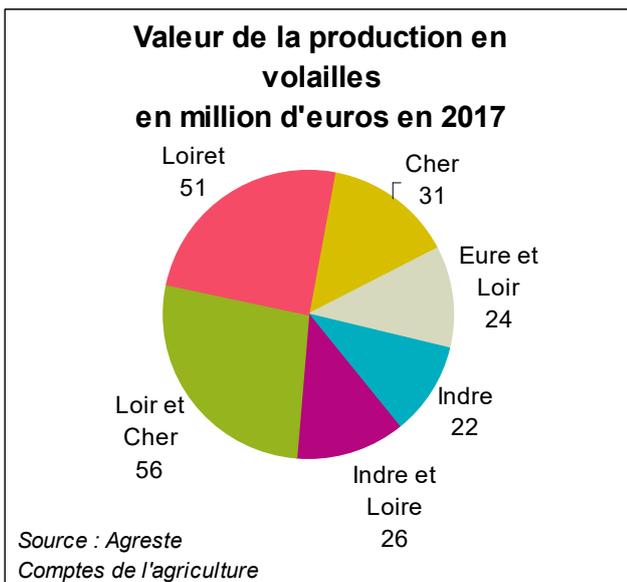


Les charges, en augmentation constante depuis 2009, ont commencé à se réduire en 2013 en suivant les cours du pétrole. Cependant, les prix des produits et services vétérinaires sont eux en constante progression.

3 - Valeur de production de l'activité volaille



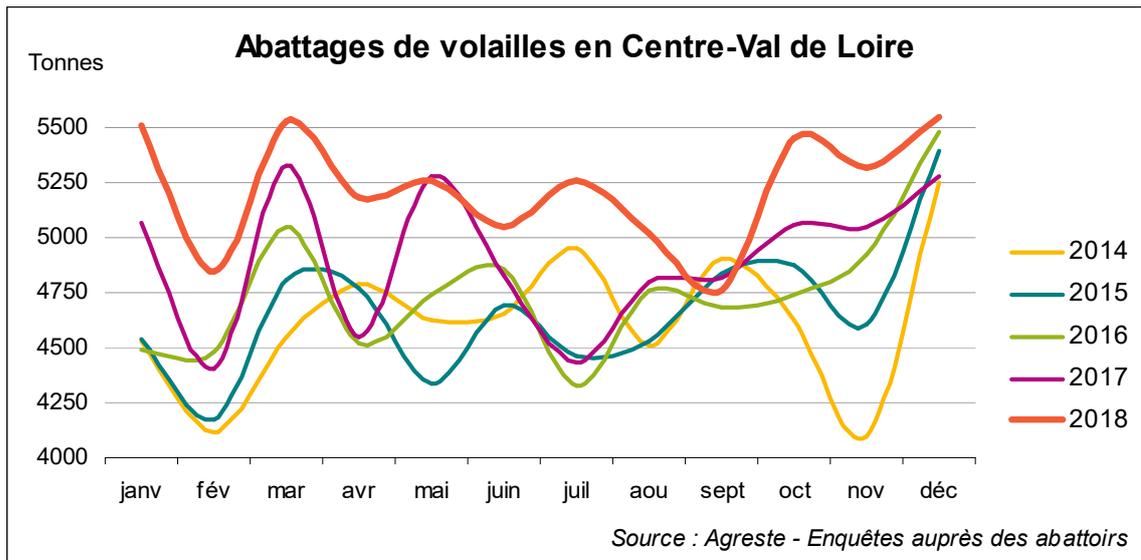
Dans l'élevage régional, la valeur de production de l'activité volailles et œufs est significative et représente 7 %.



La valeur de production en volailles et œufs est plus importante dans le Loir-et-Cher et le Loiret.

4 - Les abattages de volailles en région Centre-Val de Loire

4-a) Volumes abattus de 2014 à 2018



Les abattages de volailles régionaux ont augmenté de 6,6 % entre 2017 et 2018.

4-b) Les abattoirs de volailles agréés dans le Centre-Val de Loire

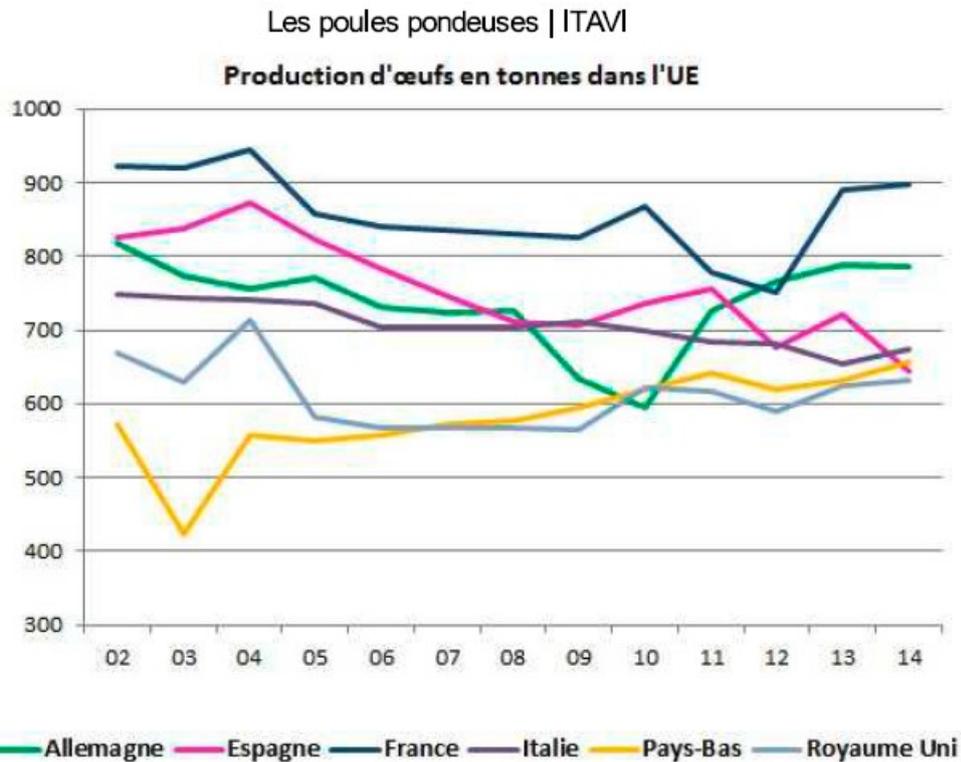


Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire

Localisation des abattoirs de volailles agréés en région Centre-Val de Loire



5 - La production d'œufs dans l'Union Européenne



Copie d'image

Comme pour la volaille, la France est le 1^{ER} producteur européen d'œufs de consommation devant l'Allemagne et l'Italie.

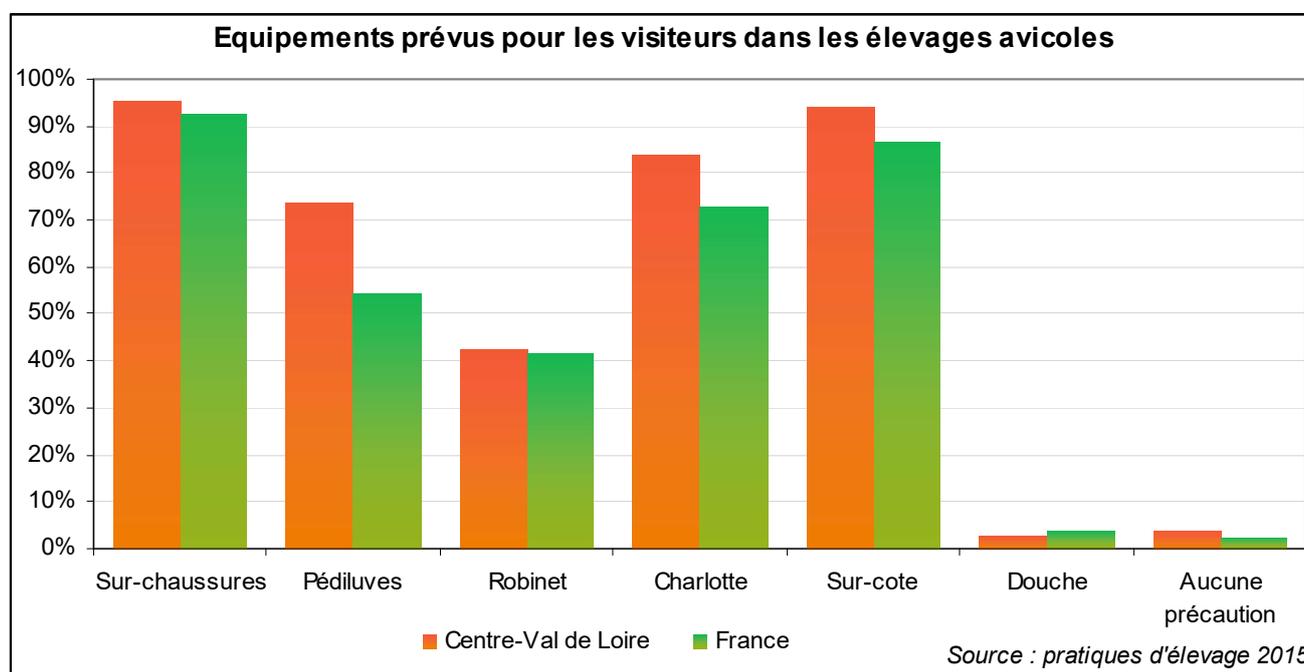
D - Les mesures de biosécurité et de santé en élevage avicole

1- Mesures de biosécurité en élevage de volailles en région Centre-Val de Loire

1-a) Désinfection des véhicules et du matériel

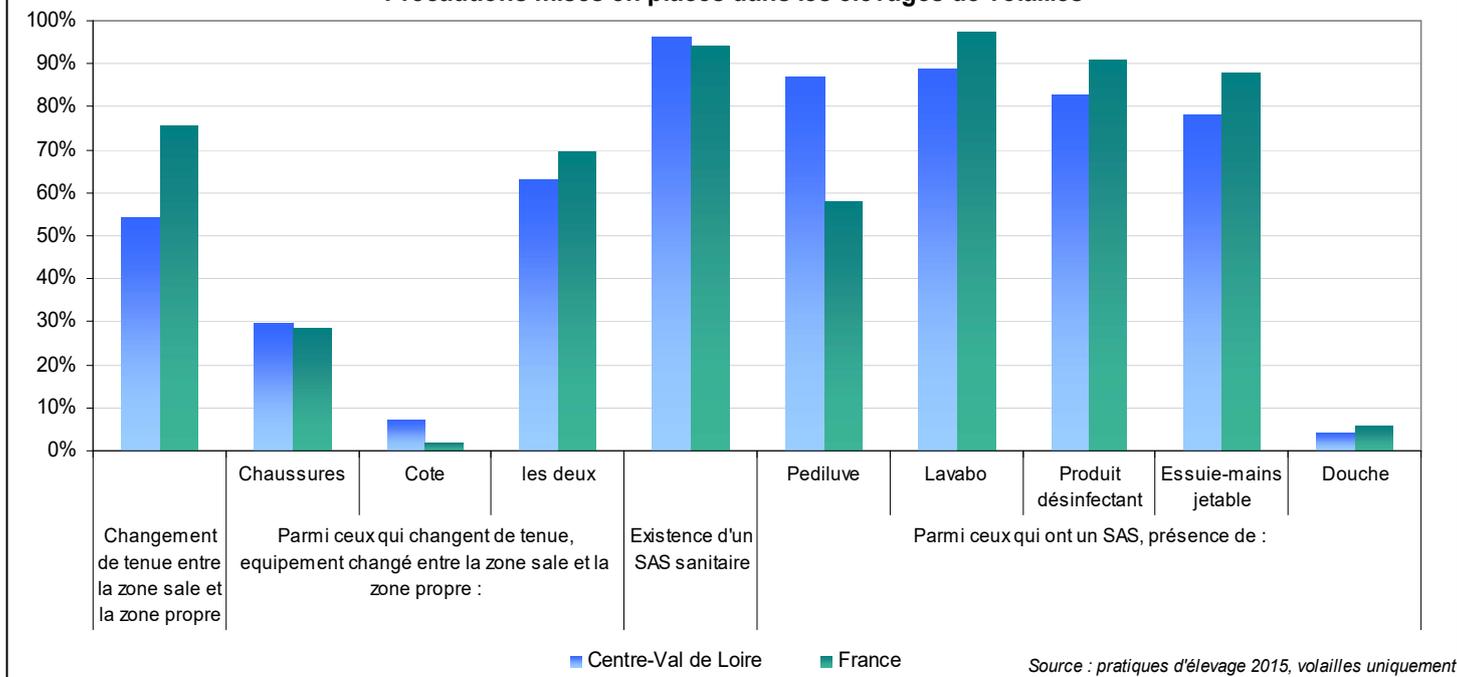
Afin de prévenir les contaminations potentielles, les véhicules extérieurs à l'exploitation ainsi que les matériels utilisés ou nouvellement introduits dans l'élevage doivent faire l'objet d'une désinfection. En Centre-Val de Loire, 89 % des éleveurs ne désinfectent jamais les camions ou autres véhicules qui pénètrent sur le site, et seulement 3% le font systématiquement. Quant aux pratiques de désinfection du matériel après usage ou de précautions particulières lors de l'introduction de matériel dans le bâtiment, elles sont moins souvent réalisées en Centre-Val de Loire qu'au niveau national.

1-b) Prévention des contaminations humaines



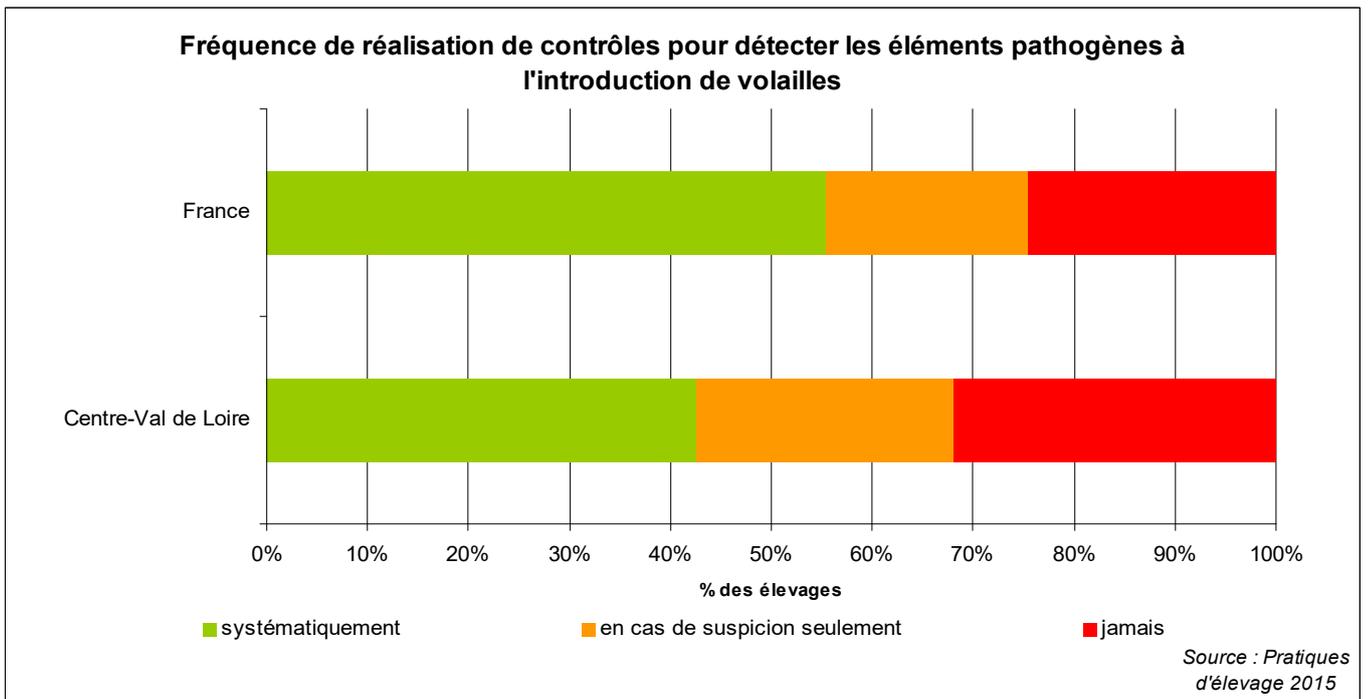
Les élevages avicoles de la région sont mieux équipés que la moyenne des élevages nationaux pour accueillir les visiteurs tout en limitant les risques de contamination. 95 % d'entre eux possèdent des sur-chaussures pour les visiteurs contre 93 % des élevages au niveau national.

Précautions mises en places dans les élevages de volailles



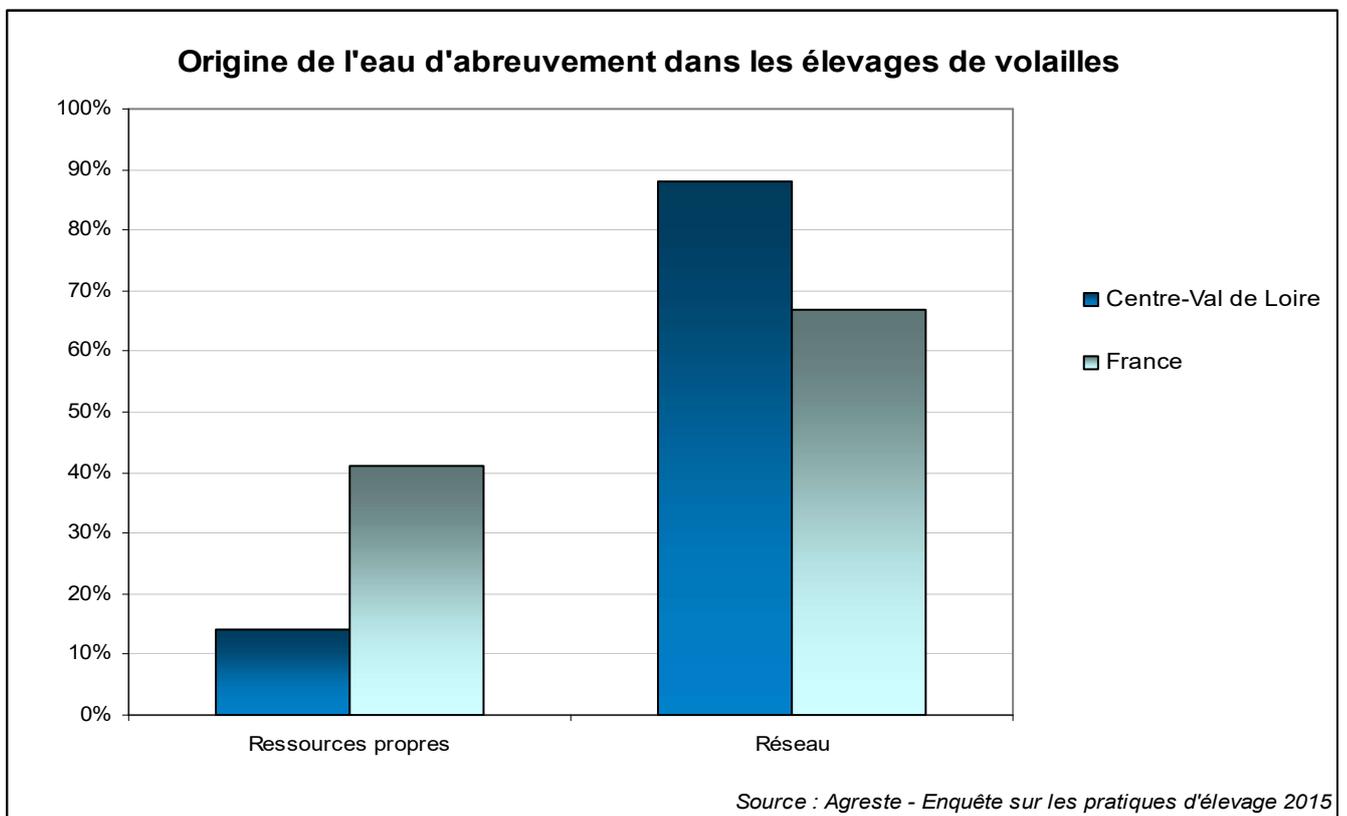
Afin de limiter l'introduction de pathogènes extérieurs dans les bâtiments d'élevage, des sas équipent la quasi-totalité des exploitations avicoles. Ils sont la plupart du temps équipés de pédiluves, lavabos, produit désinfectant et d'essuie-mains jetables. 54 % des éleveurs changent de tenue entre la zone sale et la zone propre, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale de 76 %.

1-c) Contrôles effectués à l'arrivée d'un nouveau lot de volailles



En Centre-Val de Loire, 42 % des élevages régionaux réalisent systématiquement des contrôles en vue de détecter des éléments pathogènes lors de l'introduction d'un nouveau lot, contre 56 % en moyenne nationale.

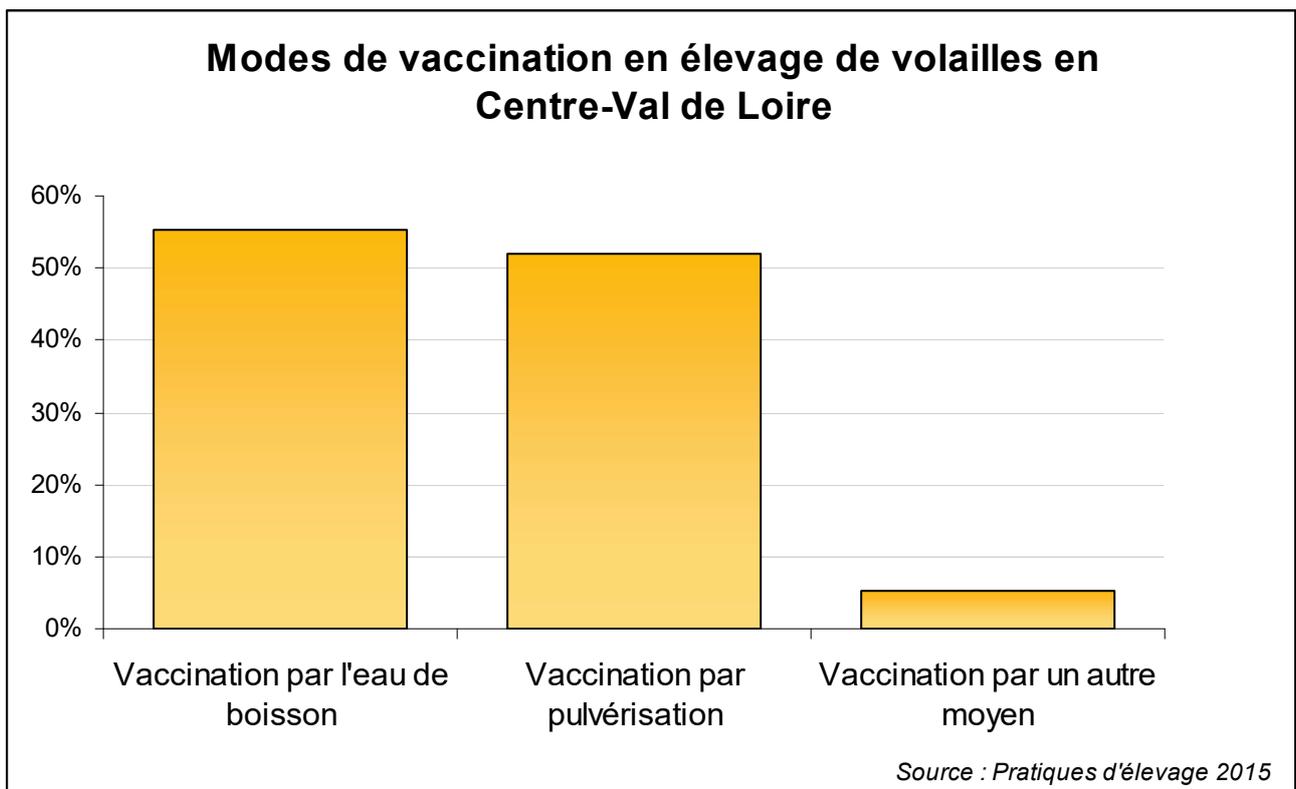
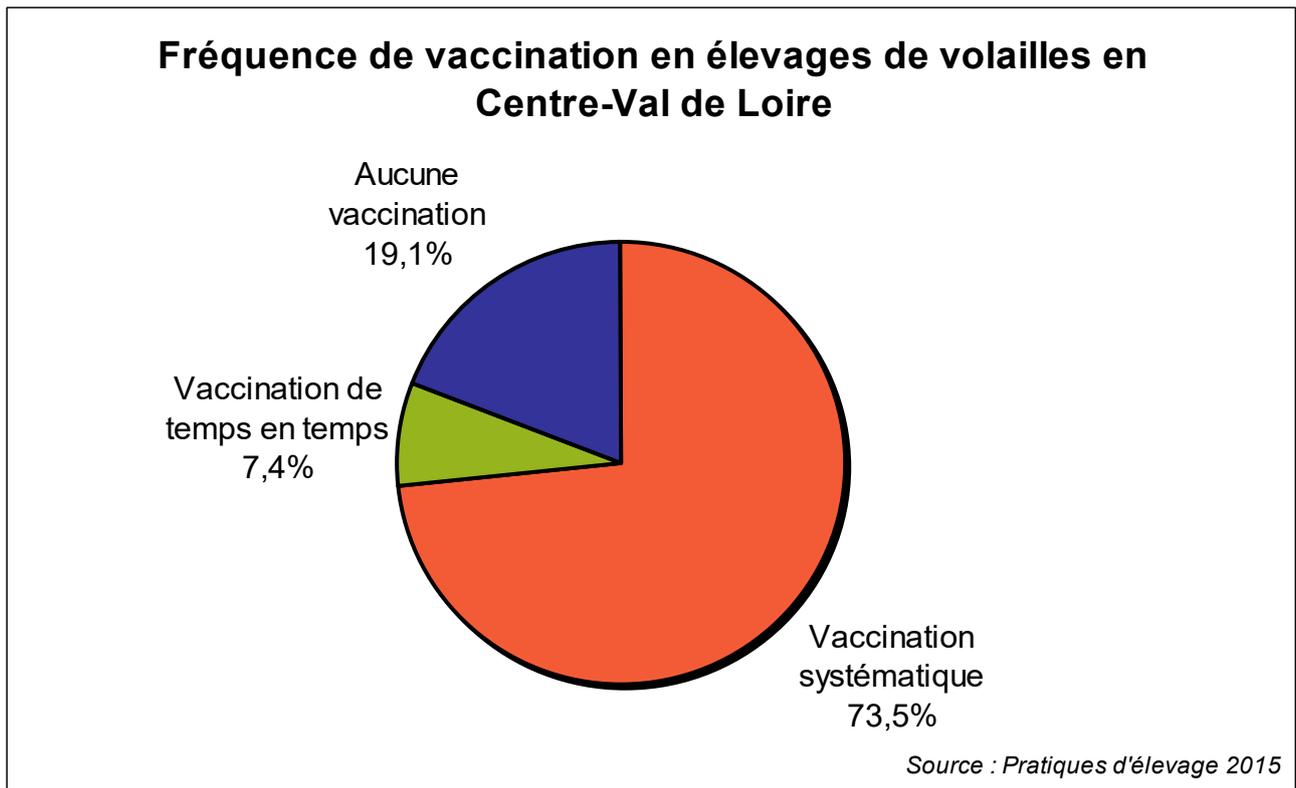
1-d) Origine de l'eau d'abreuvement



Dans les élevages de volailles de la région Centre-Val de Loire, l'eau provient à 88 % du réseau, contre 67 % pour la moyenne nationale.

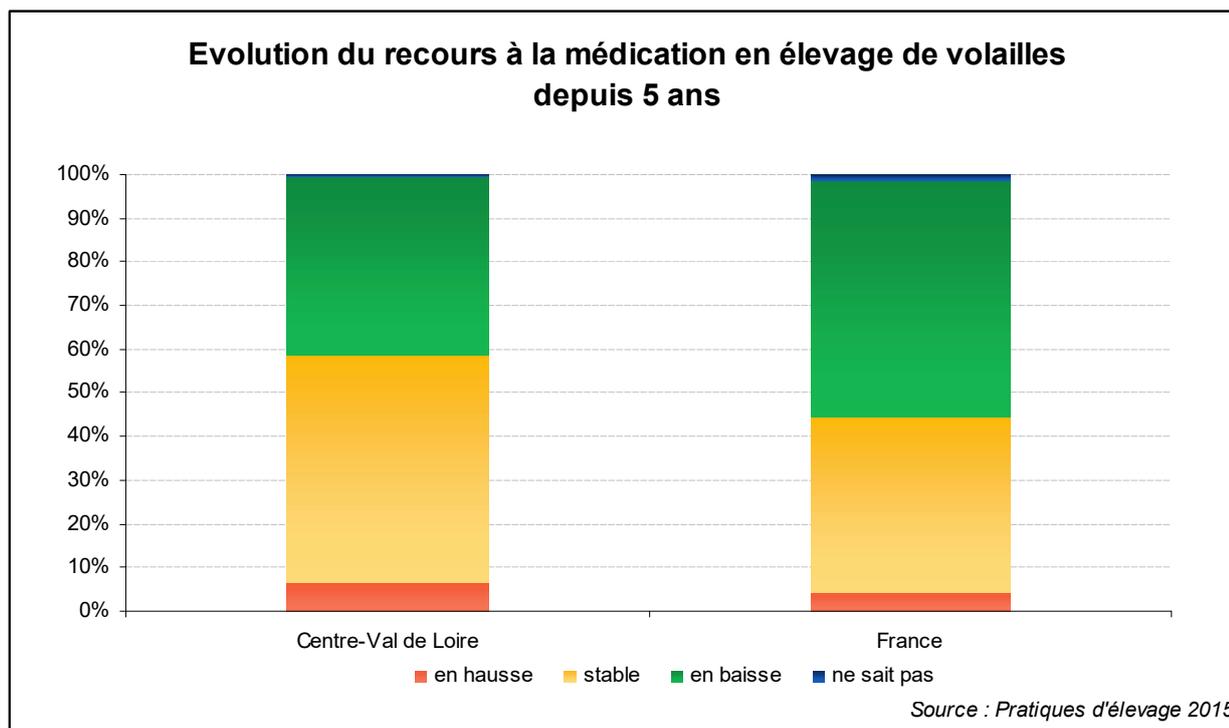
2- Mesures de santé

2-a) Vaccination



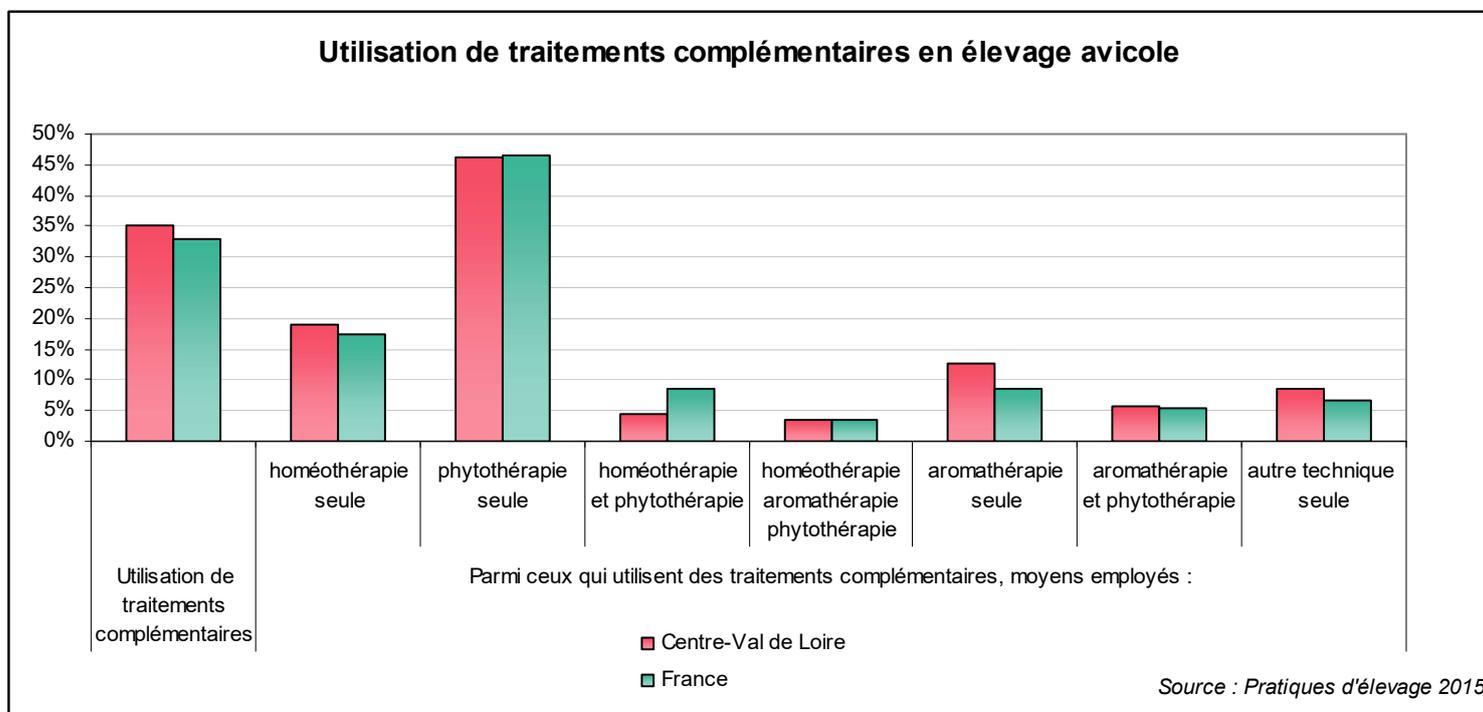
En Centre-Val de Loire, la vaccination par l'eau de boisson est la plus courante. Certains éleveurs utilisent plusieurs modes de vaccination.

2-b) Evolution du recours à la médication



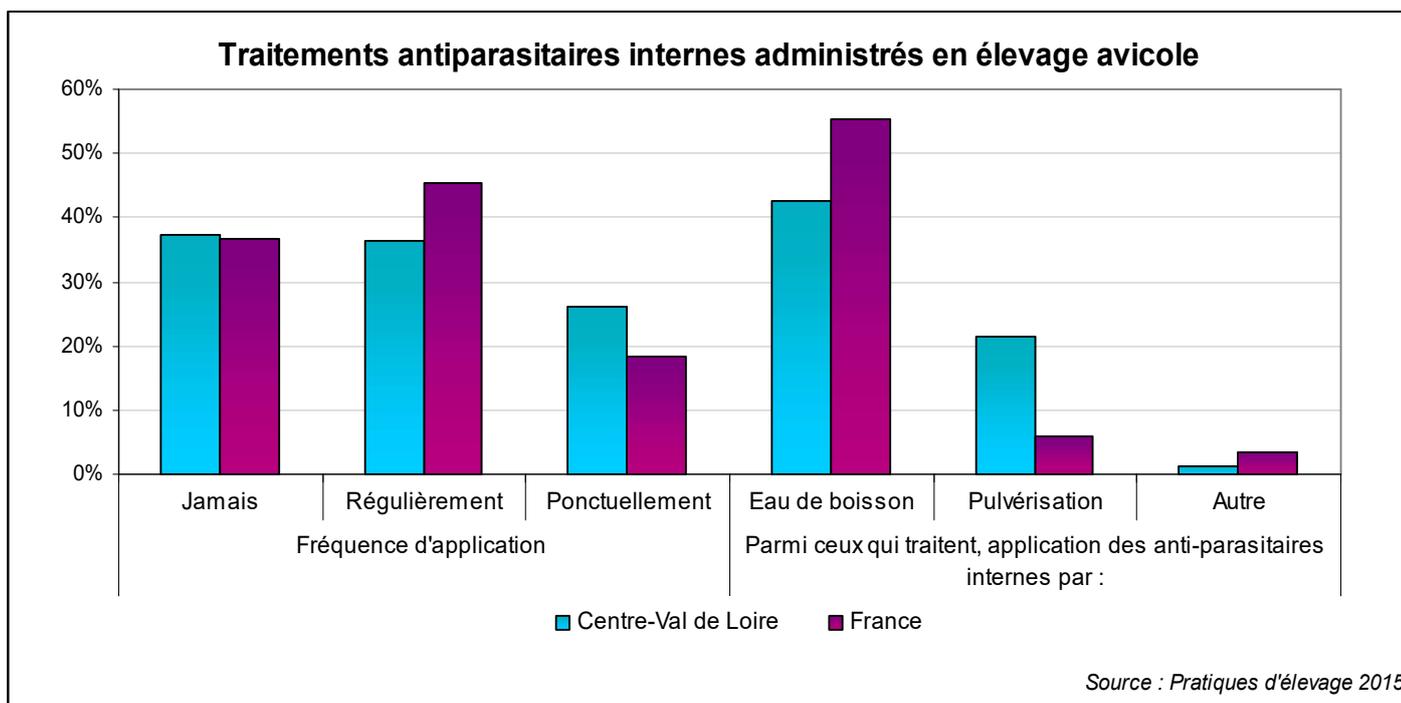
41 % des éleveurs de volailles de la région Centre-Val de Loire estiment utiliser moins de médicaments depuis 5 ans, contre 54 % des éleveurs français.

2-c) Utilisation de traitements complémentaires

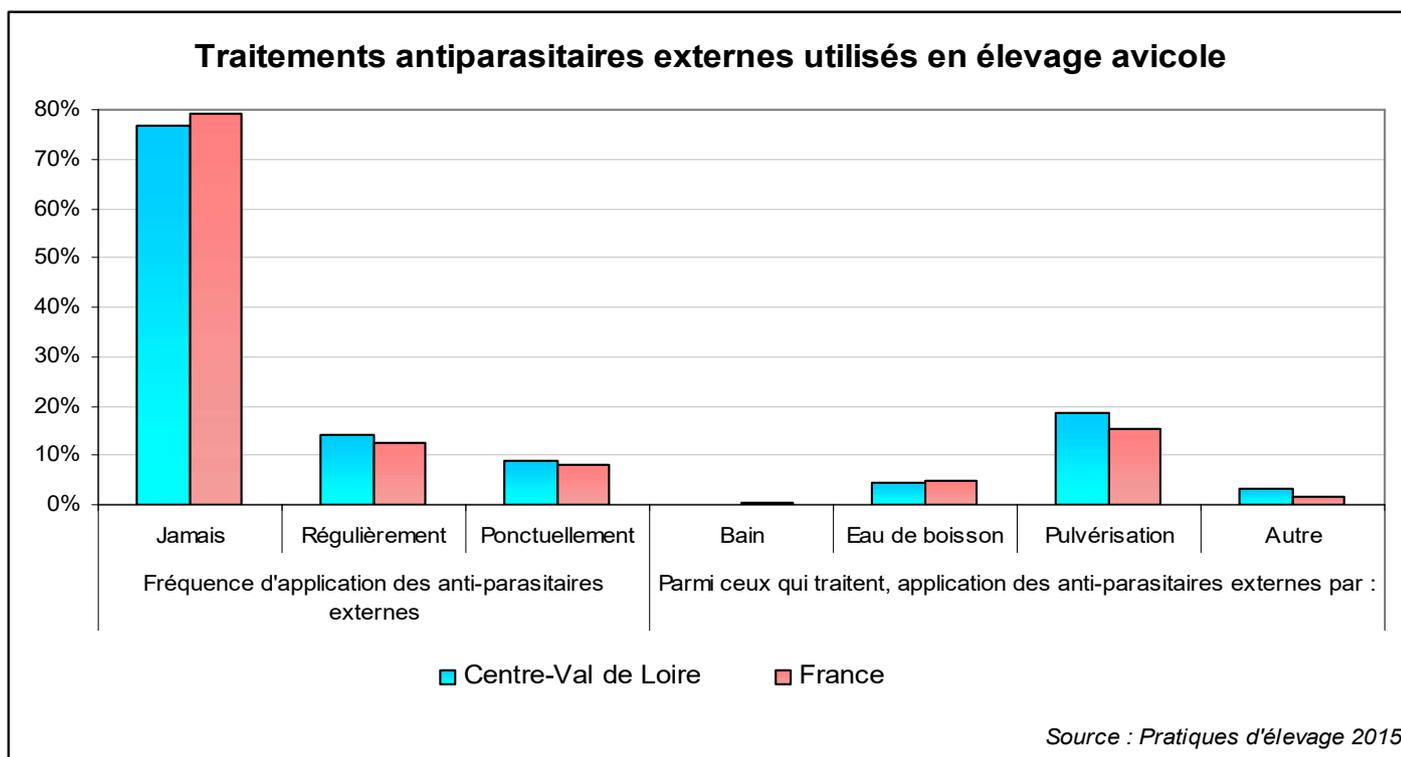


35 % des élevages avicoles régionaux ont recours à des traitements complémentaires, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale de 33 %. Parmi ceux-ci, 46% utilisent la phytothérapie, qui est la principale méthode alternative employée.

2-d) Traitements antiparasitaires



Les parasites internes sont traités régulièrement par 36 % des éleveurs de volailles en région Centre-Val de Loire, principalement par le biais de l'eau de boisson (43 %).



Les parasites externes font l'objet de traitements dans à peine un quart des élevages de volailles régionaux. 19 % des élevages ont recours à la pulvérisation, 4 % utilisent l'eau de boisson et 3 % d'autres moyens.

Note méthodologique

Cette note méthodologique décrit les sources à l'origine des données présentées dans le dossier.

Statistique Agricole Annuelle (SAA)

Les données issues de la SAA sont relatives aux statistiques d'utilisation des terres et de production agricole : superficies, rendements, quantités récoltées dans le domaine végétal, effectifs, poids ou quantités moyennes et totaux pour les productions animales (viande, œufs, lait, volailles).

Chaque année, les services régionaux d'information statistique et économique établissent un état statistique se rapportant à la campagne agricole écoulée et donnant notamment : l'utilisation du territoire départemental ; la répartition des terres arables ; les superficies, rendements, productions récoltées pour la partie végétale ; les effectifs du cheptel, de la basse-cour et du clapier ; la production laitière et la production avicole.

La SAA est une opération de synthèse utilisant l'ensemble des informations disponibles sur un sujet donné. Ces informations pouvant être : résultats d'enquêtes, évaluations de correspondants et d'experts, données chiffrées fournies par des organismes techniques professionnels. Les résultats de la SAA sont le fruit d'arbitrages conduisant à des données cohérentes dans le temps et homogènes dans l'espace.

Enquêtes Aviculture

Ces enquêtes ont été réalisées en 1994, 2004 et 2008 auprès des exploitations professionnelles avicoles. Le champ de l'enquête comprend les exploitations dont l'élevage atteint un des seuils suivants :

- 1 000 poules pondeuses d'œufs de consommation (ou d'œufs à couver) présentes ou une capacité équivalente,
- 1 000 poulettes pour la ponte présentes (ou capacité équivalente),
- 1 000 poulets ou dindes présents,
- 500 pintades (ou pigeons ou cailles) présents,
- 200 canards (à gaver ou à rôtir) présents,
- 500 pigeons ou cailles,
- 20 oies présentes,
- 200 m² en bâtiments de volailles de chair.

Recensement agricole (RA) – Enquête structure des exploitations agricoles

Les recensements agricoles fournissent des résultats détaillés sur la structure des exploitations agricoles. Les recensements ont eu lieu en 1979, 1988, 2000 et 2010.

Entre les recensements, les données relatives aux structures des exploitations agricoles sont actualisées à l'aide des enquêtes Structures. Ces enquêtes, par sondage stratifié, ont été conduites en 2003, 2005 et 2007. Ces enquêtes répondent à trois objectifs : connaître la structure des exploitations et mesurer son évolution ; connaître l'évolution des productions agricoles ; suivre la population agricole.

Toutes les exploitations agricoles identifiées lors du dernier recensement agricole sont concernées par l'enquête. L'enquête est organisée dans chaque région métropolitaine avec un plan de sondage spécifique par département.

Les résultats sont présentés selon deux ensembles : l'ensemble des exploitations agricoles et l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles. L'exploitation agricole est une unité économique à gestion unique qui participe à la production agricole et répond à des critères de dimension.

L'exploitation agricole professionnelle satisfait à deux critères supplémentaires : sa dimension économique est supérieure à 8 UDE (Unités de dimension européenne), soit l'équivalent de 12 ha de blé. Elle doit aussi utiliser au minimum l'équivalent de 75 % de travail fourni par une personne occupée à plein temps pendant une année.

Pour ce dossier, les données issues des enquêtes structure sont prises dans l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles.

Enquête RICA

Mis en œuvre en France depuis 1968, le RICA est une enquête réalisée dans les Etats membres de l'Union européenne selon des principes et des règles communs.

Les données de base sont recueillies à partir d'une fiche d'enquête comprenant la comptabilité agricole de l'exploitation et d'autres données technico-économiques.

Cette enquête, réalisée par sondage, permet d'analyser le fonctionnement micro-économique des exploitations agricoles et de suivre particulièrement l'évolution des charges, des résultats et des capitaux engagés dans ces exploitations.

L'enquête couvre l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles au sens statistique, c'est-à-dire d'une dimension économique supérieure à 9 600 écus « 96 » (soit 12 ha équivalent blé) et employant au moins 0,75 UTA. La production des exploitations agricoles appartenant au champ de l'enquête représente 95 % du potentiel de production du secteur agricole.

Le recrutement des exploitations enquêtées se fait au niveau régional dans trois sous-échantillons correspondant à des modes différents de récupération des comptabilités auprès des offices comptables.

Comptes de l'Agriculture

Les comptes de l'agriculture sont un prolongement des travaux de comptabilité nationale menés pour l'ensemble de l'économie. Ils visent à fournir une description spécifique et plus détaillée de l'activité agricole.

Ils présentent une analyse de la formation du revenu tiré de l'activité agricole. Pour chaque année, ils valorisent les ressources (valeur des différentes productions et des subventions) et les emplois (valeur des consommations intermédiaires, des charges financières et salariales).

Les comptes de l'agriculture concernent l'activité agricole (les activités liées à la forêt, la pêche et celles des industries agro-alimentaires ne font pas partie du champ). Outre la culture et l'élevage, la production de vin des coopératives viticoles est considérée comme une activité caractéristique des comptes de l'agriculture. Font également partie du champ les services annexes à l'agriculture : préparation des terres, protection des cultures, opérations de récolte, exploitation de systèmes d'irrigation, taille des arbres fruitiers et des vignes, conduite des troupeaux, etc.

Les unités de base sont les exploitations agricoles (au sens de la statistique agricole, c'est-à-dire qui atteignent un certain seuil de dimension minimum), les coopératives viticoles, les entreprises de travaux agricoles (ETA), les coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) et les centres d'insémination artificielle (CIA).

Enquête sur les pratiques d'élevage

L'enquête Pratiques d'élevage 2015 est une enquête nationale menée par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation. En Centre-Val de Loire, elle concerne tous les élevages de bovins, d'ovins, de caprins et

de volailles mais exclut les porcins. Elle s'inscrit dans la suite de l'enquête « bâtiments d'élevage » datant de 2008, en élargissant les thématiques. Ainsi, celle-ci apporte des informations actualisées sur les bâtiments d'élevage, mais aussi sur les pratiques des éleveurs dans différents domaines, tels que l'alimentation, la biosécurité, la santé et le temps passé par les exploitants pour s'occuper de leurs animaux.

Le questionnaire est organisé autour des thématiques suivantes :

- données de cadrage sur l'exploitation,
- conditions de logement des animaux,
- gestion des effluents,
- alimentation des animaux,
- pratiques sanitaires,
- bien-être animal,
- main-d'œuvre.

L'unité enquêtée est une exploitation agricole détenant un élevage d'une espèce donnée (bovins, ovins, caprins, volaille de chair, poules pondeuses), avec un effectif minimum pour l'une au moins de ces espèces. Ces seuils d'effectifs sont déterminés afin de ne retenir que les exploitations « professionnelles » :

- bovins : au moins 10 vaches allaitantes ou au moins 50 bovins (Pour mémoire, en 2008, les exploitations enquêtées détenaient au moins 10 vaches laitières ou 5 vaches nourrices ou un total de 30 bovins).
- ovins : au moins 25 brebis ou au moins 100 ovins
- caprins : au moins 25 chèvres ou au moins 100 caprins
- volailles : au moins 5000 poules pondeuses ou au moins 4000 capacités équivalents poulets (avec la convention 1 dinde = 1,5 poulet).

La stratification pour la sélection des élevages repose sur les variables suivantes :

- le département de localisation de l'élevage,
- le type d'élevage dominant : vaches laitières, vaches allaitantes, engraissement de veaux de boucherie ou engraissement de jeunes bovins, ovins viande, ovins lait, ovins atypiques, caprins lait, caprins atypiques, poules pondeuses et volailles de chair.
- la classe de taille des effectifs de l'espèce enquêtée (classes de taille spécifiques pour chaque département).

Cette publication exploite plus particulièrement les données portant sur les pratiques sanitaires et le bien-être animal dans les exploitations d'élevage. 412 exploitations bovines du Centre-Val de Loire ont été interrogées dans le cadre de l'enquête (Cher, Indre et Indre-et-Loire), ainsi que 196 exploitations ovines (Cher et Indre), 222 élevages caprins (Cher, Indre, Indre-et-Loire et Loir-et-Cher) et 149 élevages de volailles (Loir-et-Cher et Loiret).

Pour en savoir plus :

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/pratiques-d-elevage/>

DOSSIERS THEMATIQUES DRAAF CENTRE-VAL DE LOIRE

Les dossiers thématiques de la DRAAF Centre-Val de Loire ont pour objectif de rassembler dans un même document l'ensemble des données mobilisables sur un thème particulier. Ils font appel à différentes sources tant internes au ministère de l'agriculture qu'externes. Egalement, ils auront pour vocation de présenter à terme les politiques publiques du domaine traité. Les dossiers sont régulièrement actualisés en fonction de la publication des données.

Pour en savoir plus :

Site Agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Site DRAAF Centre : <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Service régional de l'information statistique et économique

Cité administrative Coligny - 131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cédex 1

Tél : 02.38.77.40.60 - Fax : 02.38.77.40.69

Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr

Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Photos : ©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr



